
Procès-verbaux

de la

Corporation de la Cité de Hull

Année 1890

Table des Matières

SÉANCE DU 7 JANVIER 1890	1
SÉANCE DU 10 JANVIER 1890.	1
SÉANCE DU 27 JANVIER 1890	2
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1890	5
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1890.	7
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1890.	9
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1890.	10
SÉANCE DU 3 MARS 1890	11
SÉANCE DU 4 MARS 1890	12
DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES	13
CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS	14
DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU	14
REGLEMENT NO. 46	16
REGLEMENT NO. 47	17
SÉANCE DU 17 MARS 1890	20
SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS	21
SÉANCE DU 8 AVRIL 1890.	24
DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS	24
TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES	25
DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU	26
REGLEMENT NO. 48	28
SÉANCE DU 14 AVRIL, 1890	29
REGLEMENT NO. 49	30
REGLEMENT NO. 50	32
SÉANCE DU 21 AVRIL 1890	32
DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU	33
SÉANCE DU 5 MAI 1890	34
SÉANCE DU 7 MAI 1890	35
QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES	36
SÉANCE DU 14 MAI 1890	38
SÉANCE DU 2 JUIN 1890.	40
SÉANCE DU 4 JUIN 1890.	40
VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU	42
QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.	43
SÉANCE DU 18 JUIN 1890.	46
SÉANCE DU 23 JUIN 1890	46
SÉANCE DU 7 JUILLET 1890.	46
SÉANCE DU 15 JUILLET 1890.	48
SÉANCE DU 22 JUILLET 1890.	48
SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES	49
SÉANCE DU 4 AOUT 1890	50
TWENTY-FIRST REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE	51
SÉANCE DU 18 AOUT 1890.	53
SÉANCE DU 22 AOUT 1890.	53
SÉANCE DU 27 AOUT 1890.	54
SÉANCE DU 1 SEPTEMBRE 1890	54
SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1890	55
DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ.	56
SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS	57
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1890	58

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1890	59
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1890	60
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1890	61
THIRD REPORT OF THE MARKET COMMITTEE	61
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1890	62
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1890	64
SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1890	64
TWENTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE	65
SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1890	67
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890	69
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1890	70
DIX-SEPTIEME RAPPORT DU COMITE DES FINANCES	70
SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1890	73
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1890	76
VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU	76
DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES	78
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1890	78
SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE, 1890	79
BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890	81
BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'AQUEDUC DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890	82

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1890{TC \12 "SÉANCE DU 7 JANVIER 1890}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le septième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix, (hier étant la fête de l'Epiphanie) et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Champagne, Landry, Barette et Graham, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Champagne :

Que cette assemblée ajourne à vendredi, le dixième jour de janvier courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

E. d'Odé d'Orsonnens
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1890.{TC \12 "SÉANCE DU 10 JANVIER 1890.}

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, vendredi, le dixième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Ardouin, Barette, Aubry, Marston et Viau, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardouin :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la résignation de M. Dumais, soient déférés à leurs comités respectifs.
Adopté.

L'échevin Aubry votant dans la négative.

2. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardouin :

Que la résignation de M. Paul T. C. Dumais soit acceptée.
Adopté.

Arrive l'échevin Landry.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que M. Ferdinand Côté soit remboursé de la somme d'une piastre sur le montant de ses taxes municipales, pour l'année courante.
Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que l'Inspecteur de la cité soit chargé de faire exécuter des travaux pour un montant n'excédant pas cent piastrès, à être pris à même les revenus ordinaires de la ville pour l'année 1889-90, aux fins d'assécher la cave de la résidence de M. Basile Carrière, au coin des rues Victoria et Inkerman en construisant un canal d'égoûts communiquant avec la tranchée du tuyau de l'aqueduc sur cette dernière rue, d'après un rapport à cet effet préparé par M. Dumais, le printemps dernier.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

E.d'Odèt d'Orsonnens
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1890{TC \2 "SÉANCE DU 27 JANVIER 1890}

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'Acte 38 Victoria, chapitre 79, section 21, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le vingt-septième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Barette, Scott, Thibault, Viau, Champagne, Aubry, Dumais et Wright, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier Roland Laferrière soit nommé secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

Les avis d'élection aux nouveaux échevins et de convocation de cette assemblée avec les retours de leur signification sont produits et déposés sur le bureau de ce conseil.

Le secrétaire donne alors lecture des rapports suivants :

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.
Cité de Hull.

Je, William Francis Scott, Ecuyer, Président de l'élection, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, déclare et fais rapport :

Que le treizième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix, à dix heures de l'avant-midi, j'ai ouvert à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la cité de Hull, dans les comté et district d'Ottawa, lieu où se tiennent ordinairement les séances du conseil de la dite cité de Hull, une assemblée publique dûment convoquée, suivant la loi pour la mise en nomination des candidats à la charge d'échevins pour représenter la dite cité de Hull dans son conseil, et que j'ai reçu, jusqu'à midi du même jour les nominations suivantes, lesquelles j'ai alors mises devant les électeurs présents :

POUR LE QUARTIER No. I : Joshua Wright, gentilhomme.

POUR LE QUARTIER No. 2 : Urbain Viau, épicier, Hilaire Renaud, boulanger.
POUR LE QUARTIER No. 3 : Edouard Landry, boulanger, Augustin Thibault, limeur.
POUR LE QUARTIER No. 4 : Edmond S. Aubry, médecin, Damien Richer, gentilhomme.
POUR LE QUARTIER No. 5 : George Jacob Marston, marchand, Paul T. C. Dumais, arpenteur-géomètre.

Aucun candidat n'ayant été mis en nomination, en opposition à M. Joshua Wright, je déclare par le présent, le dit Joshua Wright, élu par acclamation, échevin pour représenter le quartier No. I dans le conseil de la cité de Hull.

Et j'ai ordonné la tenue de polls pour les autres quartiers, aux jours et aux endroits indiqués à l'avis donné à cet effet.

En foi de quoi, j'ai signé le présent rapport, à Hull susdit, ce treizième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix.

W. F. SCOTT,
Président de l'Election.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA.
Cité de Hull.

Je, William Francis Scott, Ecuyer, Président de l'élection, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, déclare et fais rapport :

Que mardi, le vingt unième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix, à dix heures de l'avant-midi, je me suis transporté à l'Hôtel de ville, (Salle Aubry) sur la rue Main, en la cité de Hull, dans les comté et district d'Ottawa, lieu où se tient ordinairement les séances du conseil de la dite cité de Hull, et m'étant tenu en permanence à la dite salle jusqu'après la réception des boîtes de scrutin des différents quartiers, j'ai alors procédé au dépouillement du scrutin des dites boîtes en présence de J. O. Laferrière, Secrétaire d'élection, l'échevin Ardouin et MM. Napoléon Pagé, A. Z. Trudel, D. N. Dorion et H. Pitre, et j'ai constaté que d'après les rapports des différents quartiers le nombre de votes enregistrés sont comme suit :

DANS LE QUARTIER No. 2.

Pour Hilaire Renaud	6
" Urbain Viau	<u>68</u>
Majorité pour Urbain Viau	62 votes.

DANS LE QUARTIER No. 3.

	Landry.	Thibault.
Arrondissement No. I	31	91
" No. 2	<u>86</u>	<u>102</u>
	117	193
		<u>117</u>

Majorité pour Augustin Thibault..... 76 votes.

DANS LE QUARTIER No. 4.

	Aubry.	Richer.
Arrondissement No. I.	81	48
Arrondissement No. 2.	<u>76</u>	<u>61</u>
	157	109

109

Majorité pour E. S. Aubry 48 votes.

DANS LE QUARTIER No. 5.

Pour Paul T. C. Dumais :	61
" Georges J. Marston :	55
Majorité pour T. C. Dumais	6 votes.

En conséquence j'ai déclaré et proclamé, comme je déclare et proclame, par le présent rapport élus échevins de la cité de Hull, pour le prochain terme d'office :

Pour le quartier Numéro 2 :
Urbain Viau, Ecuyer, par une majorité de soixante-deux (62) votes

Pour le quartier Numéro 3 :
Augustin Thibault, Ecuyer, par une majorité de soixante-seize (76) votes

Pour le quartier Numéro 4 :
Edmond S. Aubry, Ecuyer, par une majorité de quarante-huit (48) votes,

Pour le quartier Numéro 5 :
Paul-Thomas-Concorde Dumais, Ecuyer, par une majorité de (6) votes.

En conséquence j'ai déclaré cette élection close et certifié par le présent ce que dessus, à Hull susdit, ce vingt-unième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-dix.

W. F. SCOTT,
Président de l'Election.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Que les rapports d'élection ayant été lus ce conseil procède à l'ordre du jour.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Ardouin :

Que l'échevin Scott soit élu maire de la cité de Hull, pour l'année 1089 [sic].

Adopté.

4. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Viau :

Que MM. Antoine Perroton et Dosithée C. Simon soient de nouveau nommés auditeurs de la cité, pour l'année 1890.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort du Rév. P. Eugène Cauvin, ancien Supérieur des RR. PP. Oblats et curé de cette paroisse, et qu'ils déplorent en lui la perte d'un pasteur dont les travaux incessants, depuis douze ans, n'eurent pas seulement pour but l'avancement de la religion, dont il était le zélé défenseur, mais aussi l'amélioration sociale de ses concitoyens ;

Que les citoyens de la ville de Hull conserveront toujours un heureux souvenir de cet homme de Dieu, et de ses œuvres, pendant les nombreuses années qu'il a passées au milieu d'eux; et les membres de ce conseil croient être l'interprète des sentiments de la population en deuil, en offrant à la société des Révérends Pères Oblats, leurs plus vives sympathies dans la perte douloureuse qu'elle vient de faire.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que les membres de ce conseil assistent en corps aux funérailles du Rév. P. Eug. Cauvin, O. M. I. et que copie des présentes résolutions soient transmises au Rév. P. Lauzon, Supérieur des Révérends Pères Oblats de cette ville.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1890{TC \2 "SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1890}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le troisième jour de février mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins Dumais, Barette, Champagne Viau, D'Orsonnens, Wright et Thibault, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier, Roland Laferrière soit nommé secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport du chef Genest demandant la confection d'un règlement prohibant l'usage de traîneaux pour glisser dans les rues, et autres amusements de ce genre, soit déféré au comité des règlements.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Wright :

Que les comités permanents de ce conseil, soient formés de la manière suivante :

FINANCES,—les échevins Viau, Barette, d'Orsonnens, Aubry et Champagne.

FEU ET EAU,—les échevins Wright, Viau, Thibault, Ardouin et Dumais.

RÈGLEMENTS,—les échevins Barette, d'Orsonnens, Aubry, Ardouin et Champagne.

RUES ET AMÉLIORATIONS,—les échevins Wright, Viau, Thibault, Aubry et Dumais.

MARCHÉS,—les échevins Wright, Barette, Thibault, Ardouin et Dumais.

SANTÉ,—les échevins Wright, Viau, D'Orsonnens, Aubry et Champagne.

Adopté.

5. Le conseil ajourne pour cinq minutes après quoi, sur proposition de l'échevin Viau.

Secondé par l'échevin Champagne :

Les différents comités font rapport qu'ils ont élus leurs Présidents respectifs de la manière suivante :

Finances.—l'échevin d'Orsonnens.

Feu et Eau.—l'échevin Ardouin.

Règlements.—l'échevin Champagne.

Rues et Améliorations.—l'échevin Viau:

Marchés.—l'échevin Barette.

Santé.—l'échevin Aubry.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que son Honneur le maire et les échevins Viau et Aubry soient délégués, accompagnés de notre député au Fédéral auprès du ministre des travaux publics, afin de demander qu'un montant suffisant pour la construction d'un pont sur le Pond Creek, soit porté aux estimés de l'année courante.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le maire et des échevins d'Orsonnens et Barette soit nommé pour recevoir des héritiers Wright le terrain appelé "la Réserve de la Cour" et que Son Honneur le maire soit autorisé à signer tous documents à ce nécessaires. Que le dit comité fasse rapport le quatorze février courant, et que dans l'intervalle, M. Alexis D'Aoûst soit prié d'attendre l'expiration de ce délai, avant de commencer les travaux de construction de l'Hôtel-de-Ville.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Viau ;

Que vue la maladie de J. O. Laferrière, l'engagement du Secrétaire-Trésorier, soit différé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Dumais:

Que le Secrétaire Trésorier fasse imprimer et mettre à la disposition des Présidents des divers comités, jusqu'à concurrence de 500 copies, un blanc d'avis de convocation d'iceux, et de faire aussi imprimer des listes des comités permanents.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Barette:

Que ce conseil ajourne à vendredi, le quatorze février courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1890.{TC \12 "SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull à sept heures et demie du soir, vendredi, le quatorzième jour de février mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Wright, Thibault, Barette, Dumais, Champagne, Viau et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier, Roland Laferrière soit nommé secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la communication de MM. Richard & Black et de l'acte qui l'accompagne, soient référés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la demande de M. E. J. Faulkner soit accordée, et, que ce conseil lui rende la possession de sa propriété le premier jour de mars prochain, sur la réduction de deux mois de loyer, telle que proposée.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Ardouin :

Que cette corporation reconnaît avoir reçu copie sous-contrat passé entre M. Alexis d'Aoûst et MM. Richard & Black, ainsi que du transport d'une certaine somme d'argent à être payée à ces derniers par ce conseil au compte du dit Alexis D'Aoûst, sur le prix de construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que vu l'accroissement des affaires de la ville, un adjoint soit donné au Secrétaire-Trésorier, avec un salaire de quatre cents piastres par année, et que J. O. Laferrière soit réengagé comme Secrétaire-Trésorier, au salaire de six cents piastres par année.

L'échevin Wright, propose en amendement, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que la question du réengagement du Secrétaire-Trésorier soit laissée sur la table jusqu'à l'assemblée régulière du mois de mars prochain.

Cet amendement est adopté, et la motion principale rejetée, sur la division suivante :

Pour l'amendement—les échevins Arduin, d'Orsonnens, Wright, Thibault, Dumais, et Champagne :—6.
Contre—les échevins Aubry, Viau et Barette :—3

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la question de l'engagement du percepteur des revenus de l'Aqueduc soit aussi différée jusqu'à l'assemblée régulière du mois de mars prochain.

Son Honneur déclare cette motion hors d'ordre.

7. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la question d'engagement d'un collecteur des revenus de l'aqueduc, avec un salaire de quatre cents piastres, soit maintenant prise en considération.

Pour—les échevins Arduin, Wright, Thibault, Viau et Aubry :—5
Contre—les échevin d'Orsonnens, Barette, Dumais et Champagne :—4

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la question de la nomination d'un percepteur des revenus de l'aqueduc soit renvoyée au Comité de l'aqueduc, avec instruction de faire rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Son Honneur le Maire déclare cette motion hors d'ordre.

9. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que ce conseil ajourne.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Barette, Dumais et Champagne :—4
Contre—les échevins Arduin, Wright, Thibault, Viau, et Aubry :—5

Sur un appel au conseil par l'échevin Aubry, de la décision du fauteuil au sujet de la résolution No. 8, cette décision est renversée par le vote suivant : Son Honneur le Maire ayant lui-même préalablement retiré sa décision.

Pour la décision du fauteuil—les échevins d'Orsonnens, Dumais, Champagne et Thibault :—4.
Contre—les échevins Arduin, Wright, Barette, Viau et Aubry :—5

10. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Wright :

Qu'en considération des troubles qui ont eu lieu à la Petite-Ferme, ce conseil ajourne à lundi, le dix-septième jour de février courant, à sept heures et demie du soir dans le but d'aviser aux meilleurs moyens à adopter pour en prévenir la répétition pour l'avenir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1890.{TC \2 "SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull à sept heures et demie du soir, lundi le dix-septième jour de février mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : les échevins d'Orsonnens, Viau, Wright, Thibault, Ardouin, Barette, Dumais et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Aubry occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier, Roland Laferrière agisse comme secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. Joseph Paris, ingénieur-mécanicien de l'aqueduc la somme de quarante-trois (\$43) piastres, pour lui servir à l'achat de l'outillage requis pour son usage, et que ce dernier soit autorisé aussi à se procurer les tuyaux nécessaires à la pose du Condenseur.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil ayant vu et appris que le Gouvernement et le Parlement de la province de Québec avaient annoncé qu'ils amenderaient la loi concernant la représentation, avaient décidé d'augmenter le nombre de députés du comté d'Ottawa. Ce conseil est d'opinion que dans le remaniement du comté d'Ottawa, trois députés devraient être donnés pour la représentation de la population du comté, ou qu'au moins un collège électoral soit formé, composé de la cité de Hull et des villages de la Pointe Gatineau et Ironsides, devant être représentés par un membre, et que la pétition que les électeurs de ces localités ont préparée et signée soit expédiée aux trois branches de la législature de Québec, et que Son Honneur le Maire, l'échevin Viau et M. Chs. B. Major soient chargés de la présenter et de faire valoir tous les droits de la cité de Hull, sans frais pour la corporation.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais :

Que l'Hôtel de Ville soit construit faisant face à la rue Albert, et à quatrevingt pieds de cette rue, et à égale distance entre les rues Alma et Inkerman.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Wright :

Que ce conseil ajourne à lundi le vingt-quatre février courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1890.{TC \2 "SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-quatrième jour de février mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins Thibault, Wright, Barette, Arduouin, Dumais Viau et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Thibault :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier, Roland Laferrière soit secrétaire de cette assemblée.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Dumais :

Que les règles du conseil soient suspendues, et que l'on passe au septième ordre du jour.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Arduouin, secondé par l'échevin Wright :

Que ce conseil a appris avec plaisir, la demande faite par certains citoyens de la cité d'Ottawa et de Hull, au Parlement Fédéral, pour l'incorporation d'une compagnie désignée sous le nom de "La compagnie du Pont Interprovincial", dans le but de construire un pont sur la rivière Ottawa, et devant relier la cité d'Ottawa à la cité de Hull ;

Que cet important projet, dont l'exécution rapporterait à notre jeune cité des bénéfices et des avantages considérables, mérite l'appui unanime de ce conseil ainsi que de la population de la cité de Hull en général ;

Que ce conseil a confiance et espère que les promoteurs de la dite entreprise, recevront de nos gouvernements l'aide qu'ils ont droit d'attendre ;

En conséquence, le Gouvernement d'Ottawa ainsi que celui de la Province de Québec sont respectueusement priés par la présente résolution d'accorder à la compagnie ci-haut nommée, lorsqu'elle aura été légalement constituée un octroi ou aide pécuniaire au montant que, dans libéralité, et avec les ressources à leur disposition, il leur sera possible d'accorder.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Arduouin, secondé par l'échevin Wright :

Que copie de la résolution précédente soit transmise à qui de droit.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

5. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 MARS 1890{TC \2 "SÉANCE DU 3 MARS 1890}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le troisième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire W. F. Scott au fauteuil, et les échevins Dumais, Barrette, Wright, Aubry, Thibault, Champagne, d'Orsonnens et Arduin, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Aubry :

Que cette assemblée ajourne à demain quatre mars courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 MARS 1890{TC \2 "SÉANCE DU 4 MARS 1890}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures du soir, mardi le quatrième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil et les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright, Thibault, Barette, Viau, Aubry, Dumais et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de MM. Michel Leblanc à l'effet de demander la pose de nouvelles boîtes à lettres dans les rues, et Narcisse Gagnon, demandant une augmentation de salaire, et le compte de dépenses d'élection, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Dumais :

Que les comptes des dépenses de la dernière élection municipale soient approuvés et payés.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Viau et Wright soit chargé de requérir l'assistance de notre député aux Communes, M. Alonzo Wright et de se rendre auprès de l'honorable ministre des postes

afin de le prier d'augmenter de six le nombre de boîtes à lettres en usage dans les rues de cette ville, et de le prier, en même temps, vu l'importance de cette ville, de vouloir bien ordonner l'établissement en cette ville d'un système de distribution gratuite, des matières postales.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright :

Que la requête de M. Narcisse Gagnon, en date du 3 mars courant, et sollicitant une augmentation de salaire annuel de deux cents (\$200) piastres, soit accordée suivant sa forme et teneur.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright Thibault, Viau et Aubry :—6.

Contre—les échevins Barette, Dumais et Champagne :—3.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES{TC \l3 "DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES".}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité des Finances en assemblée régulière, tenue au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, vendredi, le vingt-huitième jour de février 1890 et représenté par les échevins d'Orsonnens, Président au fauteuil, Barette, Viau et Aubry à l'honneur de faire rapport : Qu'ayant examiné et considéré les comptes et autres réclamations, que vous lui aviez soumis, à approuvé les suivants et en recommande le paiement :

Geo. A. Harris	78 00
<i>Weekly Dispach</i>	30 00
<i>Le Spectateur</i>	30 00
E. B. Eddy Mfg. Co.	23 95
Dûs Provinciaux	21 15
Joseph Vézina	20 17
A. Bureau & Frères	17 50
Hôpital-Général	15 00
Sylvain St Jean	11 35
Jos. Turcot, taxe de chien	1 00
Marcel Couroux "	<u>50</u>
	\$248 62

Votre comité n'a pas cru devoir entretenir la demande de Madame Dieudonné Délorme pour une réduction de ses taxes municipales, et a en conséquence rejeté la dite demande.

Considérant les sommes élevées qui sont annuellement déboursées pour les impressions des différents départements de votre corporation, et les prix excessifs réclamés pour la fourniture du charbon nécessaire au chauffage des stations de feu et de police, votre comité est d'opinion que des mesures soient prises par votre conseil, soit par voie de soumissions, ou autrement afin d'en arriver, à cet égard à des résultats plus économiques.

Respectueusement soumis.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

(Signé)	E. D'ODET D'ORSONNENS, Président.
"	F. BARETTE.
"	URBAIN VIAU.
"	EDMOND S. AUBRY.
"	L. N. CHAMPAGNE.

5. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry:

Que le douzième Rapport du comité des Finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS{TC \13 "CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi le vingt-sixième jour de février 1890, et représenté par les échevins Viau, Président au fauteuil, Thibault, Dumais et Wright a l'honneur de faire rapport qu'en considération de la requête des marchands et autres occupants des places d'affaires sur la rue Main, entre les rues Church et Chaudière se plaignant de l'importunité et de l'inconvénient pour leur commerce résultant du stationnement des voitures de place à leurs portes recommande qu'une plate-forme du 100 X 8 pieds soit construite sur le côté sud de la rue Main, en face du bloc Marston, pour servir de poste aux cochers de place.

Votre comité recommande de plus qu'ordre soit donné à M. l'Inspecteur Gagnon de ce procurer 6000 pieds de cèdre, et de voir à s'assurer la livraison de 30,000 pieds de madriers au mois de Juillet prochain, pour la construction de trottoirs.

Respectueusement soumis.

(Signé)	URBAIN VIAU, Président.
"	PAUL T. C. DUMAIS.
"	JOSHUA WRIGHT.
"	AUGUSTIN THIBAULT.
"	EDMOND S. AUBRY.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Dumais :

Que le cinquième Rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU{TC \I3 "DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU".}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité du Feu et de l'Eau dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le vingt-sixième jour de février 1890, et représenté par les échevins Ardouin Président au fauteuil, Dumais, Wright, Viau et Thibault a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les différents comptes et réclamations que vous lui aviez soumis et qu'il a approuvé les suivants desquels il recommande le paiement :

Northey & Co	400 00
Cyrille Chénier	198 84
Ahearn & Soper \$90 \$72 36 \$23 75	186 11
 L'échevin Viau s'inscrit contre l'adoption de l'item de \$23 75.	
Paul T. C. Dumais	80 55
Samuel Rogers oil Co	47 50
Bushnell \$ Co. dû 1er Juin	34 90
Blondin & Landry	21 00
W. H. Baldwin & Co	22 51
Gédéon Lafond	3 00
Damase Sagala	<u>1 03</u>
	 \$995 44

Au sujet de la demande faite par M. James Waddell pour être remboursé de ses dépenses pour réparations à la maison qu'il occupe par bail de votre corporation, votre comité a donné instruction à M. l'Inspecteur Gagnon d'examiner les prémisses et de se faire un compte détaillé de ces dépenses, et de faire rapport.

Comme le conseil tient l'Ingénieur au château d'eau responsable envers lui pour tout accident ou contre-temps qui pourraient se produire aux pompes ou autres appareils s'y rattachant, et dont il a la gérance, votre comité est d'opinion qu'il soit investi de l'autorité nécessaire pour suspendre aucun des employés sous son contrôle ; les causes de telle suspension devant être communiquées par écrit au Conseil afin d'être ultérieurement traitées suivant qu'il sera jugé convenable.

En terminant, votre Comité recommande l'émission d'un nouvel emprunt de \$50,000 applicable au prolongement de l'aqueduc.

Respectueusement soumis,

(Signé) G. G. V. ARDOUIN, Président.
" JOSHUA WRIGHT.
" URBAIN VIAU.
" AUGUSTIN THIBAULT.
" PAUL T. C. DUMAIS.

7. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Thibault :

Que le dix-septième Rapport du comité du Feu et de l'Eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que le chef Genest soit autorisé à faire l'achat de deux colliers pour l'usage des chevaux du département du feu tel que demandé par sa lettre d'hier.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que le chef Genest soit autorisé à engager les services de M.. Hermas Legault comme homme de police et pompier au salaire de \$37.50 par mois d'ici au premier mai prochain, et que M. Alphonse Guilbault soit transféré de la force de police au département du feu.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que le comité des rues et améliorations soit chargé de faire toute demande et de prendre tout renseignement qu'il croira nécessaires afin de pouvoir aviser ce conseil, à sa prochaine assemblée sur le meilleur système d'éclairage électrique à donner à la cité et du prix approximatif de tel système.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'un règlement amendant le Règlement No. 36 prohibant l'érection de bâtisses en bois dans certaines rues de la cité soit fait et passé de manière à en étendre les dispositions au King's Road ou rue Wright, sur tout son parcours dans le quartier No.5, et placé entre les mains de l'Inspecteur des bâtisses avec instruction d'en faire observer les clauses par qui de droit.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Que le Règlement No. 46 ayant été lu trois fois il soit adopté et passé, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'en faire la publication suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 46{TC \13 "REGLEMENT NO. 46"}

Règlement amendant le Règlement No. 36, intitulé: "Règlement prohibant la construction de bâtisses en bois, dans certaines rues de la cité."

Il est par le présent Règlement ordonné résolu et statué, par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statue comme suit, à savoir :

Le Règlement No. 36 de cette corporation, intitulé "Règlement prohibant la construction de bâtisses en bois dans certaines rues de la cité" est par le présent amendé en ajoutant, dans le paragraphe 1, à l'énumération des rues auxquelles s'applique le dit Règlement No. 36 la rue Wright ou "Kings Road" dans le quartier No. 5, sur tout son parcours.

Le présent Règlement deviendra en force le jour de sa dernière publication.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour et an sus-mentionnés.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

13. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que dans l'intérêt de la santé publique, et pour satisfaire aux demandes réitérées de la population, et se conformer aux recommandations du médecin du bureau de santé, ce conseil ordonne à son inspecteur des travaux de faire, accompagné des membres du bureau de santé, l'examen des abattoirs de la cité, et voir si ils sont convenables aux besoins de tous les bouchers ; et au cas où ils seraient reconnus insuffisants, que l'inspecteur des travaux soit autorisé à faire un plan pour leur amélioration ou pour leur agrandissement ou pour une autre bâtie avec spécification du prix pour ces travaux. Le tout devant être soumis au conseil pour approbation le plus tôt possible.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'un Règlement soit passé à l'effet de limiter le nombre de licences à être octroyées pour le trafic de boissons enivrantes dans les limites de cette ville à vingt-cinq, dans la proportion de douze licences d'auberges etc., et treize pour "Magasins de liqueurs en détail."

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Que ce conseil se forme en comité général avec l'échevin Ardouin au fauteuil pour examiner et discuter le Règlement No. 47.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que le comité lève séance, que Son Honneur reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Règlement No. 47 ayant été lu trois fois, il soit adopté et passé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à le faire publier suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 47{TC \13 "REGLEMENT NO. 47"}

Limitant le nombre de débits de boissons enivrantes dans les limites de la Cité de Hull.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statué comme suit, à savoir :

Attendu que l'intempérence a été de tout temps reconnu comme la source de bien des maux et un attentat à la moralité publique et à la paix et la propriété des familles;

Attendu que le nombre croissant chaque année de permis accordés pour le trafic de boissons enivrantes dans les limites de la cité de Hull, est devenu un sujet d'alarme et de souci pour ce conseil, pour toutes les autorités établies et généralement pour tous les bons citoyens de la dite cité de Hull;

Attendu qu'il importe que des mesures soient adoptées pour la limitation sinon pour la suppression des dits débits de liqueurs enivrantes avant que le vice de l'ivrognerie ne s'implante au sein de notre population dont la sobriété, l'économie, et les bonnes moeurs, seront pour l'avenir, comme ils ont été pour le passé, le seul gage du succès et du bonheur des familles, et capables d'assurer le progrès et l'avancement de notre ville :

En conséquence il ne sera accordé à l'avenir, plus de vingt-cinq permis ou licences autorisant la vente ou le trafic de liqueurs et boissons alcooliques ou fermentées dans toute l'étendue du territoire compris dans les limites de la cité de Hull ; lesquels permis ou licences seront accordés dans la proportion de douze pour l'ouverture et la tenue d'auberges, buvettes ou restaurants, et treize pour l'exploitation d'établissements connus et désignés sous la dénomination de "Magasins de liqueurs en détail."

Et il sera fait et exécuté par qui de droit suivant que ci-dessus ordonné.

Le présent règlement deviendra en force le jour de sa dernière publication.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour et an sus-mentionnés.

[Signé] *JO Laferrière*

Sec. Trés.

*W. F. Scott
Mayor*

18. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que Son Honneur le Maire soit prié de donner instruction au chef de police de déplacer les cochers de place de l'endroit qu'ils occupent, en face du bloc Scott, sur la rue Main et de les installer au poste établi par le cinquième rapport du comité des rues et améliorations.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que l'inspecteur des travaux soit chargé de faire construire des garde-fous chaque côté du trottoir qui traverse la décharge du lac Flora sur le King's Road ou rue Wright, dans le quartier No. 5, et que le coût de tels travaux soit à la charge du dit quartier sur ses appropriations de l'année 1890-91.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que vu que les travaux de construction de l'hôtel de ville sont commencés et poussés avec vigueur, le Secrétaire-Trésorier soit chargé de s'adresser à MM. Robert Mont & Co. de Montréal pour en obtenir une procuration l'autorisant à tirer au besoin sur le montant de l'assurance du vieil Hôtel de Ville, déposé à la Banque Ville-Marie, ici, au crédit commun de cette corporation et des dits Robert Mont & Co. pour les fins susdites, tel que convenu.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que l'Inspecteur Gagnon soit chargé de faire remettre la propriété des héritiers de Julie-Jane McArthur qui vient d'être évacuée par cette corporation dans l'état où elle se trouvait à l'époque de la prise de possession d'icelle par cette dernière.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais :

Que J. O. Laferrière soit réengagé comme Secrétaire-Trésorier et Greffier de la cour du Recorder de la cité de Hull, pour l'année courante, aux mêmes prix et conditions de l'année dernière.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Aubry :

Que J. O. Laferrière soit réengagé comme Secrétaire-Trésorier de la cité de Hull, au salaire de huit cents (\$800) par année.

*Pour l'amendement—les échevins Wright, Thibault, Barette, Viau et Aubry :—5.
Contre—les échevins Ardouin, d'Orsonnens, Dumais et champagne :—4.*

Amendement adopté.

23. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que M. Philias Thibault soit engagé comme collecteur et comptable de l'aqueduc, pour l'année courante, à un salaire de quatre cents (\$400) piastres par année, et qu'il fournisse une caution au montant de mille (\$1000) piastres, approuvée par Son Honneur le Maire.

L'échevin Ardouin propose en amendement secondé par l'échevin Dumais :

Que cette question soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

*Pour l'amendement—les échevins Ardouin, Dumais, et Champagne :—3.
Contre—les échevins d'Orsonnens, Wright, Thibault, Barette, Aubry et Viau :—6.*

Amendement perdu.

L'échevin Champagne propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Dumais :

*Qu'il n'y a pas lieu de faire la nomination de l'officier désigné dans la motion principale, attendu que telle nomination serait illégale et *ultra-vires* pour entre autres raisons, les suivantes : 1o. Parce qu'il n'y a que le Secrétaire-Trésorier de la cité de Hull qui d'après la loi soit autorisé à percevoir toutes sommes de deniers dues et payables à cette corporation et que l'on suggère de confier à un officier non-autorisé à recevoir une partie importante des deniers de cette dite corporation, savoir : ceux provenant de l'aqueduc ; 2o Parce qu'en vertu d'un rapport du comité de l'aqueduc de cette corporation en date du 29 novembre 1886, il aurait été résolu que J. O. Laferrière en sa qualité de Secrétaire-Trésorier de la cité de Hull fut autorisé à collecter les taxes d'eau, à commencer du premier décembre, alors prochain, et qu'un salaire supplémentaire annuel de quatre cents (\$400) piastres courant aurait été recommandé en faveur du dit J. O. Laferrière, comme augmentation sur son salaire, comme Secrétaire-Trésorier, et que tel rapport a été unanimement adopté par le conseil de la cité de Hull, à sa séance du 6 décembre 1886, 3o Parce que le dit engagement a toujours été renouvelé et continué d'année en année en vertu de la résolution ci-haut mentionnée, et qu'aucun avis n'a été donné au dit J. O. Laferrière, par cette corporation, de son intention de lui enlever une partie de ses fonctions, et de son salaire comme Secrétaire-Trésorier ; 4o Parce qu'aucune raison plausible n'est donnée pour justifier la dite motion, et que la prise en considération de la dite motion principale, soit suspendue jusqu'à ce que l'acte d'incorporation de la cité de Hull soit amendé, de manière à autoriser la création de la charge y mentionnée.*

24. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry :

Que la question préalable soit posée.

*Pour—les échevins d'Orsonnens, Wright, Thibault, Barette, Aubry et Viau :—6.
Contre—les échevins Ardouin, Dumais et Champagne :—3.*

Adopté.

La motion principale étant lue de nouveau est adoptée sur la division suivante :

Pour—les échevins d'Orsonnens, Wright, Barette, Thibault, Aubry et Viau :—6.
Contre—les échevins Arduin, Dumais et Champagne :—3.

25. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright :

Que J. O. Laferrière soit réengagé comme greffier de la cour du Recorder, au même salaire que l'année dernière.
Adopté.

L'échevin d'Orsonnens donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée, que toutes les assemblées de ce conseil soient, à l'avenir, tenues à sept heures et demie du soir.

26. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne à lundi, le dix-sept mars courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 17 MARS 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 17 MARS 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi le dix-septième jour de mars mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, W.F. Scott au fauteuil, les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright, Viau, Thibault, Aubry, Barette, Champagne, et Dumais formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Champagne :

Que les minutes des assemblées de ce conseil, tenues les 18 et 27 décembre dernier, qui viennent d'être lues, soient approuvées.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil à l'exception de la requête des citoyens de Tétreauville, se plaignant du mauvais entretien de la voie ferrée en cet endroit, et des lettres de Dlle Bertha Wright et M. Philias Thibault soient déférés à leurs comités respectifs.
Adopté.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Qu'instruction soit donné au Secrétaire-Trésorier d'entrer en communication avec les autorités compétentes de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et de les prévenir du mauvais état dans lequel la voie est entretenue sur cette partie de leur ligne faisant le service entre Ottawa et Aylmer qui traverse Tétreauville, sous le rapport de la sécurité publique, les priant d'y mettre ordre au plus tôt possible, en relevant les clôtures écrasées ou en construisant de

nouvelles et établissant des gardes pour les animaux (cattle gards) à l'intersection de chaque rue comme la chose doit être faite par les compagnies de chemin de fer dans les limites de toutes villes ou cités.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire réparer la maison de M. J. Bte. Dufresne endommagée lors des émeutes occasionnées par les prédications de Mlle. B. Wright, et de la remettre dans son état primitif; et que le Secrétaire-Trésorier informe Mlle Wright de la détermination prise par ce conseil à cet égard, et la prie de faire remettre la clef de la maison au dit inspecteur, à son loisir.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry :

Que le Secrétaire-Trésorier remette sans délai à M. Philias Thibault, comptable et percepteur de l'aqueduc de la cité de Hull, le rôle de perception des taxes du dit aqueduc et tous les livres et documents nécessaires au dit comptable et percepteur pour l'exécution de ses devoirs comme tel; que celui-ci entre en fonction le trente-et-un de mars courant et que Son Honneur le Maire et l'échevin Wright soient priés de constater la livraison du dit rôle de perception et des dits livres et documents.

Adopté.

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS{TC \l3 "SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS"}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité des Rues et Améliorations dûment assemblé dans la Salle des séances du conseil, ce dix-septième jour de mars 1890 sous la présidence de l'échevin Viau, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Après avoir demandé des soumissions pour la confection d'un rouleau pour chemins, et avoir pris connaissance des différentes soumissions recommandé au conseil l'achat d'un rouleau du poids de 5000 livres de la manufacture W. H. Baldwin & Co. pour le prix et somme de \$233.00 tel montant payable à 4 mois de cette date.

Respectueusement soumis.

(Signé)	URBAIN VIAU, Président.
"	JOSHUA WRIGHT.
"	AUGUSTIN THIBAULT.
"	EDMOND S. AUBRY.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Wright :

Que le sixième Rapport du comité des Rues et Améliorations qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

L'échevin Dumais votant dans la négative.

7. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau :

Que la demande d'un pontage neuf pour les stalles des chevaux à la station du feu faite par le chef Genest soit accordée, et que les autres objets demandés dans la même lettre, en date de ce jour, soient déférés au comité du feu et de l'eau.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Barette, econdé par l'échevin Dumais :

Que la lettre de M. Genest, au sujet des Marchés Ouest et Nord soit déférés au comité des Marchés.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que le comité des Règlements soit chargé de préparer un règlement pour imposer une taxe sur les colporteurs et brocanteurs qui vendent leurs denrées de porte en porte, dans les rues de la cité de Hull, et au cas où tel règlement serait déjà en force d'y faire toutes modifications nécessaires pour protéger efficacement les commerçants de la cité de Hull.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Viau :

Que le chef de Police soit chargé de rechercher les propriétaires des amoncellements de bois qui sont empilés sur le côté sud de la rue Main, en face de la propriété Marston, et de les notifier d'avoir à enlever telles obstructions dans un délai raisonnable, et que M. Richard Farley soit chargé d'établir la ligne de la dite rue Main, entre les rues Chaudières et du Pont.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Viau :

Que toutes les assemblées régulières de ce conseil, soient à l'avenir, tenues à sept heures et demie du soir.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin :

Que le comité des règlements soit chargé de voir à la préparation d'un règlement pourvoyant à ce qu'il ne soit permis, à l'avenir, à aucun boucher ou aucune personne faisant le commerce de viandes de faire boucherie, tuer ou abattre aucun animal de boucherie, ailleurs que sur cette partie du bloc No. 88 du quartier No 2 que cette corporation a loué à ses fins, et à toutes autres matières se rapportant à la santé publique.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Viau :

Que la taxe annuelle à être levée par ce conseil sur tout trafiquant de liqueurs enivrantes licenciés pour l'année prochaine, soit le même que l'année courante, c'est-à-dire : deux cent (\$200) piastres sur tout et chaque auberge, buvette ou restaurant, et cinquante (\$50) piastres sur tout et chaque magasin de liqueurs en détail, telles sommes devant être payées entre les mains du Secrétaire-Trésorier, le plus tard le premier de mai prochain.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, seocondé par l'échevin Aubry :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire l'achat des files propres à y conserver la série complète des minutes de ce conseil pour des échevins, et de leur fournir telles minutes à chaque assemblée.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à souscrire pour neuf copies françaises et trois copies anglaises de la nouvelle édition du Code municipal, compilé par M. E. Lefebvre de Bellefeuille, et en voie de publication chez MM. Eusèbe Senécal et Fils, pour l'usage des membres de ce conseil et ses officiers.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé pour l'échevin Ardouin :

Que le comité des Règlements soit chargé de préparer un règlement se rapportant au ramonage des cheminées.
Adopté.

17. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Viau :

Que le comité des Finances soit chargé d'examiner les plans de la cité de Hull, préparés par M. Paul T. C. Dumais, et qu'au cas où les dits plans seraient trouvés conformes aux conventions arrêtées, d'en ordonner le paiement.

L'échevin Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Thibault :

Que le rapport du comité soit soumis au conseil avant que le paiement des dits plans soit effectué.

Pour l'amendement—les échevins Wright, Thibault, Viau et Aubry :—4
Contre—les échevins Ardouin, d'Orsonnens, Barette, Champagne, et Scott :—5

L'échevin Dumais s'abstenant de voter.

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division renversée.

18. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1890. {TC 112 "SÉANCE DU 8 AVRIL 1890.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi le huitième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-dix (hier étant le lundi de Pâques) et à laquelle assemblée sont présents : les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Wright, Champagne, Dumais, Thibault, Viau, Aubry et Barette, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, l'échevin Ardouin occupe le fauteuil.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Barette, seondé par l'échevin Aubry :

Que les minutes des dix dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que tous les comptes et communications déposés sur le bureau de ce conseil, moins la lettre de M. A. P. Thibault, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Qu'une réduction de vingt-six (\$26) piastres soit faite sur les taxes municipales à être payées par l'Union St Joseph de Hull, sur sa propriété de la rue Main pour l'année 1889-90 ; mais que telle réduction ne soit pas cependant considérée comme un précédent pour l'avenir.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry :

Que le percepteur des revenus de l'aqueduc soit chargé de déposer les fonds qui lui passeront par les mains, de cette source à la Banque Ville-Marie, ici, au nom de "La corporation de la cité de Hull".

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS{TC \l3 "DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS"}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité des marchés représenté par les échevins Barette président au fauteuil, Wright, Thibault et Ardouin et dûment assemblée au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le deuxième jour d'avril, a l'honneur de faire rapport :

Qu'ayant pris en considération la requête de Georges Bonneville demandant une réduction proportionnelle entre le prix de la taxe de \$20 pour l'année 1888 et celle de \$50 pour l'année 1889 sur les étaux privés de bouchers, pour un mois de cette dernière année sur son propre étal correspondant au mois de février 1889, alors que le nouvel état de choses avait pris effet le premier janvier susdit recommande une réduction de \$12,00 à lui être faite sur le paiement de la dite taxe.

En vue des modifications projetées dans le mode actuel d'administration des marchés publics, votre comité recommande que les réparations à ces derniers demandés par un rapport de l'inspecteur d'iceux soient différés pour ce moment.

Respectueusement soumis.

(Signé)
"
"
"
"

F. BARETTE, Président.
G. G. V. ARDOUIN.
JOSHUA WRIGHT.
AUGUSTIN THIBAULT.

6. Proposé par l'échevin Barette, seondé par l'échevin Wright :

Que le deuxième rapport du comité des marchés qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES{TC \I3 "TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES".}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité des Finances, en assemblée, réuni au bureau de votre Secrétaire-Trésorier mercredi, le deuxième jour d'avril 1890 sous la présidence de l'échevins d'Orsonnens au fauteuil, et à laquelle sont aussi présents ; les échevin Champagne, Aubry, Barette et Viau a l'honneur de faire rapport.

Que sur examen des comptes que vous aviez soumis à sa considération, il a approuvé les suivants, et en recommande le paiement :

"Le Spectateur".....	42 90
Calixte Rouleau.....	14 50
Charles King.....	12 50
Onézime Laberge	12 50
Ovila Chénier	4 64
E.B. Eddy Mfg. Co.....	1 75
Benjamin Hull	50
Joseph Lalonde	50

Au sujet des plans de la cité préparés par M. Dumais, votre comité a cru de voir en suspendre la considération pour attendre les explications que ce monsieur pourrait être en état de fournir à votre comité.

Après avoir discuté le projet d'un emprunt de \$50,000 proposé par votre comité du feu et de l'eau, et avoir examiné minutieusement la condition financière de notre ville, votre comité des finances a cru devoir en suspendre temporairement la réalisation, et de recommander, dans l'intervalle, que son Président, M. l'échevin d'Orsonnens et Son Honneur le Maire soient priés de s'enquérir si un emprunt temporaire ne pourrait pas être effectué et à quelles conditions.

Respectueusement soumis.

(Signé) E. D'ODET D'ORSONNENS, Président.
" URBAIN VIAU.
" EDMOND S. AUBRY.
" F. BARETTE.

7. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Viau :

Que le treizième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU{TC \l3 "DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU".}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi le deuxième jour d'avril mil huit cent quatre vingt-dix, et représenté par les échevins Ardonin, Président au fauteuil, Thibault, Wright, et Viau a l'honneur de soumettre son dix-huitième rapport de la manière suivante :

Ayant examiné les différents comptes que vous lui aviez soumis, votre comité a cru devoir approuver les suivants et d'en recommander le paiement :

Edmond Bertrand	36 45
Ferdinand Barette	33 23
James Waddell Sr	21 67
Philorome D'Aoûst	6 00

En rapport avec la demande de MM. H. Walters et Sons de louer la manufacture de haches et le pouvoir d'eau qui l'alimente pour un nombre d'années, votre comité recommande, que ces derniers leur soient loués à l'année au loyer de six cents (600) piastres, sans améliorations d'aucune sorte à la charge de cette corporation, et avec le privilège pour celle-ci de fermer l'eau en aucun temps pour les réparations nécessaires et raisonnables à l'aqueduc, et que dans le cas, ou ces arrangements seraient acceptés par les dits H. Walters et Sons. Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail avec eux sur ces bases.

Votre comité croit devoir attirer de nouveau votre attention sur la nécessité d'ordonner la confection d'une puissante bouilloire pour le château d'eau, en ce que la chose est nécessaire à tous les points de vue, et de recommander l'établissement d'une nouvelle boîte d'alarme au coin des rues Main et du Pont, dans le quartier No. 3.

La nécessité d'améliorer le bas de la bâtie du Réservoir au point de vue du confort des hommes de la brigade du feu, durant la saison de l'hiver, ayant été démontrée à votre comité, ce dernier recommande que l'Inspecteur Gagnon soit chargé de préparer des estimés pour le lambrissage en bois des parois et du plafond du premier étage de cette bâtie et de les soumettre en temps opportun, et recommande aussi l'achat de l'ameublement et literies demandés par la lettre du chef Genest en date du 17 mars dernier.

Votre comité recommande encore que des instructions soient données pour l'assurance des bâties de la manufacture de haches, et a suspendu la considération du compte de M. Calixte Rouleau.

Respectueusement soumis,

(Signé)	G. G. V. ARDOUIN, Président.
"	JOSHUA WRIGHT.
"	URBAIN VIAU.
"	AUGUSTIN THIBAULT.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Viau :

Que le dix-huitième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Que les deux rapports de l'inspecteur de la cité en date d'hier maintenant soumis, soient approuvés.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil se forme en comité général avec l'échevin Arduin au fauteuil, pour examiner et discuter les règlements Nos. 48, 49, 50 et 51.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce comité lève séance, rapporte qu'il a adopté avec certains amendements, les règlements Nos. 48 et 49, et que le conseil procède à l'adoption des dits règlements.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que le règlement No 48 ayant été lu une première, deuxième et troisième fois, il soit adopté et passé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en faire la publication suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 48{TC \13 "REGLEMENT NO. 48}

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'ABATTOIRS ET L'ABATTAGE DES ANIMAUX.

Il es ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne et statue comme suit :

Attendu que sur les instances réitérées des bouchers exerçant leur état en cette ville, cette corporation s'est assurée depuis quatre ans l'usage de dix acres de terre, formant partie du bloc 88 du quartier No. 2 où les dits bouchers s'étaient engagés à y construire, à leur frais, des abattoirs propres à rencontrer leurs besoins respectifs ;

Attendu qu'un certain nombre de bouchers se sont de suite, et depuis lors, conformés à ces arrangements, et ont érigés sur le dit terrain, des constructions qu'ils jugent convenables pour les fins de l'abattage des animaux qu'ils mènent périodiquement à la boucherie, pour alimenter leur industrie ;

Attendu que la santé publique exige les plus grandes précautions, et les soins les plus intelligents envers l'entretien de ces établissements, afin de prévenir les maladies, les épidémies, et tous autres inconvénients résultant de l'infection de l'atmosphère, et des miasmes pestilentiels qui s'échappent, durant les chaleurs de l'été surtout, des amoncellements de détritus, et de débris d'animaux en décomposition.

En conséquence, à compter de la mise en force du présent règlement il ne sera permis à aucun boucher ni à aucune personne faisant le commerce de viande brute ou dressée, d'établir ou de tenir aucun abattoir dans les limites de

cette Cité, ailleurs que sur cette partie du dit bloc No. 88 du quartier No. 2 réservée pour ces fins par la corporation, comme susdit, non plus que de tuer ou d'abattre aucun animal ailleurs que dans les dits abattoirs;

Les propriétaires ou occupants de tels abattoirs les tiendront en tout temps dans un état de propreté parfaite, et n'y laisseront ni immondices, ni ordures, ni autres choses qui pourraient répandre de mauvaises odeurs, et ils seront de plus, tenus de blanchir les dits abattoirs à la chaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans la première semaine de mai de chaque année;

Tous les bouchers ou autres personnes faisant le commerce de viande comme susdit seront en outre tenus d'opérer la conversion des déchets des animaux qu'ils abattront, tel que la fonte du suif, le dressage des peaux etc., aux dits abattoirs, et dans aucun autre endroit de la dite Cité.

Quiconque commettra ou omettra aucun des actes ou choses ordonnés ou défendus par le présent règlement sera pour chaque telle offense, sur conviction d'icelle devant la cour du Recorder ou devant un juge de paix ayant juridiction dans la dite cité de Hull, passible d'une amende de pas moins d'une piastre ni de plus de vingt piastres, laquelle dite amende ou pénalité avec les frais encourus seront recouvrés du contrevenant, par toutes voies que de droit.

Le présent règlement deviendra en force le jour de sa dernière publication.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

G.G.V. Ardouin
Maire pro tempore

13. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Que le règlement No. 49 ayant été lu trois fois, il soit adopté et passé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à le faire publier, suivant la loi.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que le règlement No. 49 soit renvoyé devant le comité des règlements pour être reconsidéré.

Cet amendement est perdu et la motion principale adoptée sur la division suivante :

Pour l'amendement—Les moteur et secondeur : 2.

Contre—les échevins d'Orsonnens, Aubry, Wright, Champagne, Dumais et Thibault :—6.

14. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil ajoure à lundi, le quatorze d'avril courant.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 14 AVRIL, 1890{TC \12 "SÉANCE DU 14 AVRIL, 1890}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir lundi, le quatorzième jour d'avril mil

huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright, Thibault, Barette, Viau et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1o. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Champagne :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvés.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

2o. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, moins la lettre de M. Joseph Paris, en date de ce jour, et celle de M. J.N. Tétreau soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Arrive l'échevin Dumais.

3o. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Thibault :

Que les questions se rattachant au sujet de la lettre de M. Joseph Paris soient déferés au comité du feu et de l'eau, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de notifier MM. Paris et Richard d'avoir à se trouver présents à l'assemblée de ce comité qui aura lieu à la station de police, mercredi, le seizième jour d'avril courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

L'échevin Aubry votant pour la négative.

4o. proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin :

Que le Règlement No, 49 soit reconsidéré.

Adopté.

5o. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que ce conseil se forme en comité général, avec l'échevin Arduin au fauteuil pour examiner et discuter les règlements Nos. 49 et 50.

Adopté.

6o. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Que le comité lève séance rapporte l'adoption par celui-ci des règlements Nos. 49 et 50 ; que Son Honneur reprenne le fauteuil, et que le conseil a la passation des dits règlements.

Adopté.

7o. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Arduin :

Que le Règlement No 49 ayant été lu une première, deuxième et troisième fois, il soit adopté, passé et publié, suivant la loi.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright, Viau et Scott :—5.
Contre—les échevins Thibault, Dumais, Aubry et Champagne :—4.

Adopté.

REGLEMENT NO. 49{TC \13 "REGLEMENT NO. 49}

CONCERNANT LES COLPORTEURS

Il est ordonné et statué par le dit conseil, et le dit Conseil ordonne et statue comme suit :

Sec. 1. Une taxe annuelle est imposée sur et sera payable par tout colporteur faisant affaires dans la Cité, aux taux de quarante piastres pour un colporteur à pied, au taux de soixante piastres pour un colporteur avec une charette à bras, et au taux de cent piastres pour un colporteur avec un wagon ou autre voiture menée par un cheval, la dite taxe, pour les contribuables de cette cité est toutefois fixée au taux de dix piastres pour un colporteur à pied, au taux de vingt de vingt piastres pour un colporteur avec une charette à bras, et au taux de trente piastres pour un colporteur avec un wagon ou autre voiture menée par un cheval.

Sec. 2. Pour agir en qualité de colporteur dans la Cité, il faut avoir demandé et obtenu du chef de police un permis et un numéro, et payé à celui-ci la taxe ci-haut imposée.

Sec. 3. Tous tels permis expireront le premier Mai après leur octroi, et seront renouvelables chaque année sur demande.

Sec. 4. Ces permis ne seront pas cessibles et ils n'autoriseront d'autres personnes à s'en prévaloir que celles dont ils portent le nom.

Sec. 5. A tout colporteur qui obtiendra un permis comme susdit, le chef de police délivrera un numéro en chiffre plaqué, et tel colporteur, dans l'exercice de son négoce, sera tenu de porter ce numéro en la manière que le chef de police l'exigera, et de façon à ce qu'il puisse être vu distinctement.

Sec. 6. Sera considéré comme colporteur pour les fins du présent règlement, toute personne ayant en sa possession, pour vendre, des marchandises de quelque nature que ce soit et les vendant ou les offrant en vente dans les rues ou places publiques, ou dans les maisons privées ; mais non pas les commis voyageurs à l'emploi des manufacturiers ou marchands en gros, vendant aux marchands en détail des marchandises sur échantillons, ni les porteurs de journaux, les colporteurs de charbon ou les personnes qui vendent dans les rues des fruits, des biscuits, des noix ou des sucreries dans un panier ; sont aussi compris dans l'exception ci-dessus, les cultivateurs et les jardiniers vendant le produit de leurs fermes ou de leurs jardins seulement, à l'exception cependant de la viande qui ne pourra être vendue par ces derniers en quantités moindres qu'un quartier à la fois.

Sec. 7. Il est défendu à toute personne munie d'un permis de colporteur de crier ou de débiter aucune marchandise ou article dans aucune rue ou place publique, de façon à attirer la foule ou à gêner la circulation sur aucune rue ou trottoir, ou par quelque clamour, son ou bruit, de troubler ou incommoder aucune personne, ou d'être cause que la paix et le bon ordre dans la cité soient troublés.

Sec. 8. Toute personne qui contreviendra à aucune des dispositions de ce règlement sera passible d'une amende, et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme de l'emprisonnement à être fixés par la Cour du Recorder à sa discrétion ; mais la dite amende n'excédera pas quarante piastres et l'emprisonnement ne sera pas pour une période de plus de deux mois de calendrier ; le dit

1. Amendée par la résolution No 3 de la séance du 15 avril 1897. J.F.B

emprisonnement cependant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par la dite Cour du Recorder sur paiement de la dite amende et de frais ; et le contrevenant sera sujet à la même pénalité pour tout et chaque jour que continuera cette violation ou contravention, laquelle sera considérée comme une offense distincte et séparée pour tout et chaque tel jour.

Sec. 9. Toutes dispositions à ce contraires dans des règlements ou résolutions antérieures sont par les présentes abrogées.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

8. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Que le Règlement No. 50 ayant été lu trois fois, il soit adopté passé et publié, suivant la loi.

Adopté.

REGLEMENT NO. 50{TC \13 "REGLEMENT N°. 50}.

AMENDANT LE RÈGLEMENT No. 19 INTITULÉ "RÈGLEMENT POUR LICENCIER ET REGULARISER LES ÉCURIES DE LOUAGE, LES COCHERS DE PLACE ET LES CHARRETIERS."

Le Règlement No. 19, intitulé "Règlement pour licencier et régulariser les écuries de louage, les cochers de place et les charretiers," est par le présent amendé en retranchant, dans les première et deuxième lignes de la section XI, les mots: "La rue Main, entre les rues Chaudière et de l'Église," et les remplaçant par les mots: "La rue Main, à une distance de cinquante pieds sud de la ligne nord de la dite rue, entre le côté est de la rue Chaudière, et le côté ouest de la rue du Pont."

Le présent Règlement deviendra en force le dernier jour de sa publication.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

9o. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Dumais :

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'attirer l'attention de la compagnie du chemin macadamisé de Hull et Chelsea sur la condition dangeureuse dans laquelle se trouve actuellement le Pont traversant le Brewery Creek sur la rue Walker.

Adopté.

10o. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne à lundi, le vingt-unième jour d'avril courant.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1890{TC \l2 "SÉANCE DU 21 AVRIL 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-unième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W. F. Scott, au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Thibault, Wright, Viau, Burette et champagne, formant un quorum du dit conseil.

I. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Burette :

Que le minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception des communications se rapportant à l'imbroglio Paris Richard lesquelles seront laissées sur la table pour le moment.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU{TC \l3 "DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU}.

A la Corporation de la Cité de Hull :

A une assemblée du Comité du feu et de l'eau, tenue à la station de police, en la cité de Hull, mercredi, le seize avril 1890, à huit heures du soir, étaient présents : M. G. G. V. Ardouin, président au fauteuil, et les échevins Thibault, Wright, Viau, membres du dit Comité, ainsi que Son Honneur le maire Scott, et les échevins Aubry et d'Orsonnens.

Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Wright :

Qu'ayant pris en considération le fait que l'offense de M. Richard, étant la première dont ce comité a été saisie officiellement, ce comité recommande qu'il soit réinstallé dans ces fonctions de chauffeur au Château d'eau, avec l'entente qu'il devra, à l'avenir, obéir fidèlement aux ordres de l'Ingénieur, M. Paris, et que si une nouvelle plainte est portée contre le dit M. Richard, et qu'il serait en conséquence, suspendu par l'Ingénieur, cette suspension pourrait bien devenir permanente.—

Adopté.

(Signé)
"
"

G. G. V. ARDOUIN, Président F.E.
JOSHUA WRIGHT.

"
"

URBAIN VIAU.
AUGUSTIN THIBAULT.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau :

Que le dix-neuvième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Arduin, Thibault, Wright, Viau, et Barette :—6
Contre—les échevins Champagne et Aubry :—2

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau.

Que la résignation de M. Paris, ne soit pas acceptée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barrette :

Que le rapport du chef de police et du feu, en date de ce jour soit référé au comité du feu et de l'eau avec prière qu'il le prenne en sa sérieuse considération à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Barette :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire exécuter les travaux de réparations nécessaires au ponceau qui traverse la décharge du lac Flora sur la ru. Wright, dans le quartier No. 5 recommandés dans sa lettre en date de ce jour, et que le coût en soit chargé au dit quartier No. 5.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Viau :

Que le comité des rues et améliorations soit chargé de s'enquérir sur les moyens à adopter pour l'élargissement de la rue Pitt, dans le quartier No. I.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, les échevins Viau et d'Orsonnens, et du moteur soit formé avec prière de rencontrer les autorités des compagnies des chemins macadamisés d'Aylmer et de la Gatineau, en vue d'en venir à des arrangements avec elles pour le transfert de leurs barrières de péage, en dehors des limites de notre ville.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Champagne:

Que ce conseil ajourne.

Pour—les échevins Thibault, Wright, Viau, Barette et Champagne :—5
Contre—les échevins d'Orsonnens, Arduin et Aubry :—3

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 MAI 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 5 MAI 1890}.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le cinquième jour de mai mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents :—Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Wright, Thibault, Dumais et Barette, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que le minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la question concernant les licences d'auberges etc.

Adopté.

Arrive l'échevin Champagne.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le septième jour de mai courant.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 MAI 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 7 MAI 1890}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi le septième jour de mai mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Wright, Champagne, Dumais, Viau et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la requête de M. Basile Dompierre et du compte de Mme. Hyacinthe Guertin.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Dumais :

Que le compte de Mme. Hyacinthe Guertin au montant de \$3, soit approuvé et payé.

Adopté.

Arrive l'échevin Barette.

3. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'instruction soit donné à qui de droit pour l'établissement et la pose de services d'eau à la résidence de M. Basile Dompierre, sur la rue Alfred et aux deux maisons récemment érigées sur la rue Wright.

Arrive l'échevin Thibault.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que les travaux indiqués pour être exécutés sur la rue Alfred, dans le but de fournir l'eau à M. Basile Dompierre soient exécutés sous la surveillance de l'inspecteur de la cité, et par les hommes généralement employés par la corporation pour les réparations à l'aqueduc.

Pour—les échevins Viau et Aubry :—2

Contre—les échevins d'Orsonnens, Ardoquin, Thibault, Wright, Barette, Champagne et Dumais :—7

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

Le Rapport suivant est soumis :

QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES{TC \l3 "QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES}.

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre Comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le trentième jour d'avril mil huit cent quatre vingt-dix, et représenté par les échevins d'Orsonnens, Président au fauteuil, Aubry, Barette et Champagne a l'honneur de vous soumettre les estimés approximatifs des recettes et dépenses sur lesquels seront basées les opérations financières de votre corporation, pour l'année prochaine, mûrement considérés.

Après avoir, de plus, examiné les comptes que vous lui aviez soumis, votre comité approuve les suivants, et en recommande le paiement :

Gouvernement Provincial	331 37
"The Weekly Dispatch"	39 00
R. W. Farley	15 25
A. Bureau et frères.....	<u>5 50</u>
	\$391.12

Respectueusement soumis.

(Signé)	E. D'ODET D'ORSONNENS, Président.
"	F. BARETTE.
"	L. N. CHAMPAGNE.
"	EDMOND S. AUBRY.

4. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Champagne :

Que le quatorzième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit reçu et adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin champagne :

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour discuter les estimés de l'année.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que les estimés préparés et soumis par le comité des finances soient approuvés.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Que le comité chargé de s'entendre avec les compagnies de chemins macadamisés au sujet du déplacement de leurs barrières soit chargé de faire aux dites compagnies, les propositions suivantes, à savoir : 1o. à la compagnie du chemin Gatineau :—Que sur le transfert par elle de sa barrière de péage à un endroit près de la résidence de Mme. Brigham, et l'engagement de donner libre accès à la ville, sans charge à tous les contribuables de cette ville établis en dehors des dites barrières, cette corporation se chargera de l'entretien de cette partie de son chemin situé entre le chemin d'Aylmer et la traverse du chemin de fer Canadien du Pacifique (le pont non compris ; 2o. à la compagnie du chemin d'Aylmer :—Qu'en considération de la somme de cent [\$100] piastres par année que lui paiera cette corporation, la compagnie s'engagerait à transporter ses barrières en dehors des limites de cette ville, et à entretenir son chemin sur tout son parcours dans les dites limites.

L'échevin Thibault laisse la salle.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry :

Que l'opération du Règlement No. 47 de cette corporation soit suspendue, pour la présente année.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Dumais, Viau et Aubry :—4

Contre—les échevins Ardouin, Wright, Barette, Champagne et Scott :—5

Perdu.

10. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Wright :

Que M. Joseph Paris, l'ingénieur mécanicien au château d'eau soit autorisé à acheter les conduits et tuyaux nécessaires à l'établissement des pompes au dit château-d'eau.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. Basile Carrière la somme de cent [\$100] piastres afin de permettre à ce dernier d'égouter la cave de sa maison, au coin nord-est des rues Victoria et Inkerman, et qu'au cas où tel montant ne serait pas suffisant pour atteindre l'objet en vue le dit Basile Carrière complètera les travaux à ses propres frais, et tiendra cette corporation indemne de tout dommage ou réclamation passés et futurs.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Wright :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le quatorzième jour de mai courant.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*

Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 14 MAI 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 14 MAI 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le quatorzième jour de mai mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Wright, Thibault, Champagne, et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que mille [1000 pds.] pieds de boyaux à incendie de la marque "Baker" à trois lits (3 plies) soient achetés de la "Gutta Percha and Rubber Manufacturing Co." de Toronto, au prix de quatre vingt-dix (90c.) centins du pied, payable dans deux ans de la date de la livraison de la marchandise, sans intérêt, tel que mentionné dans sa lettre, en date de ce jour, et que Son Honneur le Maire, William Francis Scott soit autorisé à signer un contrat à cet effet, avec la compagnie.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Que les deux Rapports de M. Gagnon, en date du 5 mai courant, soient déferés au Comité des rues et améliorations.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin par l'échevin Thibault :

Que le Comité des rues et améliorations soit prié de faire rapport sur la requête des habitants de la rue St. Hyacinthe relativement à la maison de M. Amable Sauvé.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Thibault :

Que MM. Henry Hyde, Moïse Trudelle et Emmanuel Dorion soient nommés Evaluateurs de la cité de Hull, pour l'année courante, au salaire de deux piastres par jour.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

7. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Dumais :

Que la liste des électeurs parlementaires préparée en vertu de l'acte électoral de Québec soit corrigée en y ajoutant les noms des électeurs énumérés aux différents appels produits à cet effet, et maintenant devant ce conseil, et qu'ainsi corrigée et amendée la dite liste soit homologuée et mise en force suivant la loi pour l'année courante.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Thibault :

Que M. l'inspecteur Gagnon soit chargé d'ouvrir, du côté ouest de la rue du Lac un accès à la boutique de forge de M. Télesphore Mousseau en faisant enlever la pierre qui s'y trouve accumulée, et de faire étendre telle pierre dans la côte de la rue du Pont, entre la rue Main et le pont de la glissoire ; le coût de ces travaux devant être chargé au compte du quartier No. 3

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que ce conseil ne s'objecte pas au transfert du certificat de licence d'auberge confirmé en faveur de M. Olivier Daigneau à M. Jean-Baptiste Lacelle, non plus qu'à son application à la maison de ce dernier située au coin Nord-Ouest des rues Main et du Pont.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Thibault :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter les billets consentis par M. Narcisse Gagnon à M. J. P. deMartigny pour les montants suivants : \$45, à six mois; \$22-50, à neuf mois, et \$22-50 à douze mois d'échéance, pourvu toujours que ces divers montants aient été gagnés par le dit M. Gagnon au service de cette corporation, à l'époque de leur échéance respective.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright :

Que Son Honneur le Maire, l'échevin Dumais et le secondeur soient un comité autorisé à louer à MM. Henry Walters & Sons le pouvoir d'eau et les dépendances y érigées qu'ils occupent aujourd'hui par bail de cette corporation, pour une période de cinq ans, avec un loyer de six cents (\$600] piastres par année ; les réparations nécessaires aux dits

pouvoir d'eau et dépendances devant être à la charge des dits Walters & Sons, durant toute la durée du bail. Qu'au cas où des offres pour l'achat de ce pouvoir d'eau seraient faites à cette corporation, et que celle-ci se déciderait de le vendre, le bail entre cette dernière et les dits Walters & Sons sera rescindé après qu'un avis de trois mois aura été donné aux dits Walters & Sons à cet effet, ce conseil se réservant cependant le privilége d'utiliser une partie du dit pouvoir d'eau pour des fins de lumière électrique, et que Son Honneur le Maire, W. F. Scott soit autorisé à signer un bail avec les dits Walters & Sons à l'effet susdit.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de demander des soumissions à être reçues jusqu'au deuxième jour de juin prochain pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage de la bouilloire des pompes de l'aqueduc pour l'année prochaine par affichage dans son bureau ; le dit bois devant être de quatre pieds de longueur et être bien sec à l'époque de sa livraison.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Wright :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 JUIN 1890.{TC \12 "SÉANCE DU 2 JUIN 1890.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le deuxième jour de juin mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Barette, Aubry, Thibault, Wright, et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil ajourne à mercredi le quatrième jour de juin courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 JUIN 1890.{TC \12 "SÉANCE DU 4 JUIN 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le quatrième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au

fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Arduin, Wright, Thibault, Burette, Dumais et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Burette, secondé par l'échevin Dumais :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que tous les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des requêtes de l'Union St. Joseph, Grégoire Sirois et autres, François Gavard et autres, Alfred Wissell et autres, Pierre Rochon et autres, Normand Tellier, les réponses des compagnies des chemins d'Aylmer et Gatineau et la résignation de l'échevin Viau, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Arduin :

Que les règles de procédure soient suspendues dans le but de discuter l'opportunité de nommer un comité qui devra s'enquérir sur l'étendue de terrain submergé entre la rivière Gatineau et le ruisseau dit Pond Creek, à cette époque d'eau haute en rapport avec le projet de construction du pont de la Gatineau.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Arduin :

Qu'un comité composé des échevins Dumais et Wright soit formé avec instruction d'aller visiter le parcours du tracé du chemin conduisant au site du pont projeté de la Gatineau, et de faire rapport.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright :

Que la requête de Pierre Rochon et autres soit référée au comité du feu et de l'eau.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Thibault :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire opérer les travaux de nivellation et de réparations nécessaires à la rue St-Joseph jusqu'à une distance de vingt pieds au-delà de la salle de l'Union St. Joseph, et de se servir à ces fins des grattures qu'il fera enlever de la rue Main.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin :

Que les requêtes de François Gavard et autres, Grégoire Sirois et autres et Alfred Wissell et autres, soient référés aux comités conjoint des finances et des rues et améliorations.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que M. Normand Tellier soit exempté pour cette année du paiement de la taxe de colporteur pour la livraison de la bière embouteillée par lui.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

9. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que Son Honneur le Maire, l'échevin Wright et le moteur soient un comité chargé de négocier avec les directeurs de la compagnie du chemin macadamisé ou gravellé de Hull et la Gatineau pour le déplacement de leur barrière de péage tel que proposé par résolution de ce conseil en date du 7 mai dernier, pour une période de trois ans.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que la résignation de l'échevin Viau soit laissée sur la table pour considération ultérieure.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU{TC \l3 "VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU}.

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité du feu et de l'eau en assemblée réuni au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix, et représenté par l'échevin Ardouin, président au fauteuil et les échevins Viau et Thibault a l'honneur de faire rapport : qu'ayant examiné attentivement les différents comptes et autres questions que vous lui aviez référés a approuvé les suivants, et en recommande le paiement :

McKinley & Northwood.....	165 00
W.H. Baldwin & Co	131 04
Alexandre Leblanc	91 30
The E.B. Eddy Mfg. Co.....	75 05
Geo. F. Blake Mfg. Co	<u>60 00</u>
	\$522 39

Votre comité recommande que M. l'inspecteur Gagnon soit chargé de faire établir les services de maison à poser sur la rue Wright, dans le quartier No. 5, et sur la rue Alfred ; que le salaire de M. Philéas Thibault comme Percepteur de l'aqueduc lui soit payé à compter du dix-sept mars dernier et qu'une assurance de \$1800 soit effectuée sur les bâtisses de la manufacture de haches et autres dépendances érigées sur le pouvoir d'eau de votre corporation.

M. André Coursolle, votre électricien, ayant demandé qu'une longueur de quatre milles de fil couvert soit substitué au fil actuellement en usage pour le service du télégraphe d'alarme, dans le but d'obvier à bien des troubles et d'obtenir un service plus efficace, votre comité n'a pas cru devoir donner suite à ce projet, quant à présent.

Respectueusement soumis,

(Signé) G.G.V. ARDOUIN, Président F.E.
" AUGUSTIN THIBAULT
" JOSHUA WRIGHT
" PAUL T.C. DUMAIS

11. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Wright :

Que le 20ème. Rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit amendé en ajoutant au montant d'assurance y recommandé pour les usines du Brewery Creek, une somme de cinq cent (\$500) piastres pour couvrir la maison d'habitation en pierre qui les avoisine, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.{TC \13 "QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.}

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité des Finances dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le vingt-huitième jour de mai mil huit cent quatrevingt-dix sous la présidence de l'échevin d'Orsonnens au fauteuil, et représenté encore par les échevins Viau et Barette à l'honneur de vous présenter son quinzième rapport de la manière suivante :

Après avoir examiné attentivement les différents comptes que vous lui aviez soumis, votre comité a approuvé les suivants, et en recommande le paiement :

*Le Spectateur+	125 95
*The Weekly Dispatch+	62 25
L'Hôpital-Général	30 00
Geo. A. Harris	21 75
Richard W Farley	20 25
E.J. Faulkner	16 67
Alphonse Gratton	<u>5 00</u>
	\$281 87

Votre comité a aussi approuvé les requêtes de MM Narcisse Sauvageau et Alphonse Labelle, demandant d'êtres exemptés de la taxe annuelle imposée sur les colporteurs, et a rejeté la demande d'indemnité faite par M. Hubert Bernier, pour de prétendus dommages éprouvés par lui, le soir qui a suivi la votation aux dernières élections municipales.

En raison du manque d'appropriation à ces fins, votre comité n'a pas cru devoir recommander l'augmentation de salaires sollicitée par le chef Genest, ainsi que par MM. Joseph Paris et Joseph Charland, employés au château d'eau, et qui lui avait été déférée par le comité du feu et de l'eau.

Respectueusement soumis :

(Signé) E. d'Odette d'Orsonnens Président
" F. BARETTE
" EDMOND S. AUBRY
" L.N. CHAMPAGNE

12. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette:

Que le 15ème Rapport du comité des finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin :

Que les échevins d'Orsonnens et Barette et le chef Genest soient autorisés à donner les ordres nécessaires pour la confection des uniformes des hommes de police et de la brigade de feu.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que la requête de M. André Coursolle, surintendant du télégraphe d'alarme, en date de ce jour, soit accordée.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin :

Qu'instruction soit donnée au Secrétaire-Trésorier d'écrire à M.W. Dale Harris, ingénieur en chef du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau, de le notifier d'avoir à rétablir le niveau du chemin Leamy sur une base convenable et conforme, d'après l'usage et les lois du pays, avec la traverse de la voie ferrée, de manière à ne pas gêner ni entraver la circulation sur le dit chemin Leamy.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que ce conseil siége à huis clos pour prendre en considération les soumissions pour bois de chauffage.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que la soumission de M. Joseph Lemieux pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage des bouilloires de l'aqueduc au prix d'une piastre (\$1.40) et quarante cents par corde soit acceptée, et que Son Honneur le Maire, W.F. Scott soit autorisé à signer un contrat avec le dit Lemieux pour l'année courante, aux termes et conditions de l'an dernier.

Adopté.

Les portes étant réouvertes, il est

18. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de s'intéresser à faire exécuter les impressions et les publications de ce conseil à des taux plus réduits que ceux actuellement payés pour ces ouvrages.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Secrétaire-Trésorier, J.O. Laferrière soit autorisé à écrire aux autorités du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau pour leur offrir en vente la cuve maintenant en disponibilité au Réservoir de la rue Duc.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à soumettre à un architecte compétent, le plan du comble de l'Hôtel de Ville actuellement en construction afin de savoir si cette structure est convenable, et est spécifiée suivant les règles de l'architecture, et ce le plus tôt possible, et d'avoir un rapport avant que les entrepreneurs n'aient commencés à tailler leur bois.

Adopté.

21. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

*Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Ardouin, Barette et du moteur soit formé avec prière de se rendre auprès de Madame John Scott et de M. E.B. Eddy aux fins de constater s'il y aurait possibilité, par leur entremise d'assurer à cette corporation la possession et l'usage de ce terrain connu comme *La Commune* : pour un certain nombre d'années, à loyer nominal d'une piastre par année.*

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Barette second, par l'échevin d'Orsonnens :

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'adopter telles mesures qu'il croira nécessaires pour hâter et assurer la perception des taxes d'affaires sur les propriétaires des étaux privés de bouchers.

Adopté.

23. Preposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à accepter de M. C. A. Christin d'Ottawa, la somme de \$50 en paiement de sa taxe comme colporteur, pour une période de six mois, à compter du premier mai.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin d'Orsonnens.

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire exécuter certains travaux de réparations nécessaires dans la rue Philemon, jusqu'à concurrence de \$20, lequel montant devant être chargé au compte du quartier No. 3.

Adopté.

Les échevins Barette et Thibault laissent la salle.

25. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Ardouin :

Que le Règlement No. 36 soit amendé de manière à y tolérer la réparation des bâtisses en existence à l'époque de sa mise en force avec les mêmes matériaux que ceux qui étaient entrés dans la construction primitive d'icelles, suivant les termes déjà exprimés par la résolution No. 9, passée par ce conseil, le 4 novembre dernier.

Adopté.

26. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le dix-huit juin courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 JUIN 1890.{TC \2 "SÉANCE DU 18 JUIN 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le dix-huitième jour de juin mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et l'échevin Wright ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée demeure en conséquence ajournée.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 23 JUIN 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 23 JUIN 1890}

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, spécialement convoquée en vertu de la section 34 d'un Acte pour incorporer la cité de Hull, et tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-troisième jour de juin mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Arduoin, Thibault et Barette, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée est en conséquence ajournée.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1890.{TC \I2 "SÉANCE DU 7 JUILLET 1890.}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le septième jour de juillet mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Thibault, Wright, Barette, Dumais, Aubry et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'en cas d'urgence, ce conseil donne toute l'assistance qu'il sera possible au chef de police de disposer, sans préjudicier au bon ordre dans cette ville, aux autorités de la partie-Ouest du canton de Hull, pour la répression des désordres qui se produisent de temps à autre à l'endroit appelé Ironsides, et sur le chemin qui y conduit, sans aucune dépense pour la corporation de la cité de Hull.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais :

Que les trois rapports de M. l'Inspecteur Gagnon soient déférés au comité des rues et améliorations.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Wright :

Que la résignation de l'échevin Viau ne soit pas acceptée.

Adopté.

L'échevin Dumais votant *Non+.

6. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que l'inspecteur soit autorisé à faire réparer immédiatement le trottoir sur la rue Wright, depuis la rue Marston jusqu'à la rue Bridge, à un coût ne devant pas excéder \$20, lequel montant devra être chargé au quartier No. 5.

Pour—les échevins d'Orsonnens, Dumais et Champagne :—3
Contre—les échevins Thibault, Wright, Barette et Aubry :—4

Perdu.

7. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Champagne :

Que Son Honneur le Maire, l'échevin d'Orsonnens et les moteur et secondeur soient un comité chargé de faire les démarches nécessaires pour rencontrer les directeurs de la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Gatineau afin de les engager à établir leurs usines dans les limites de cette ville, et de faire rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que Son Honneur le Maire soit prié d'engager MM Geo. H. Millen et Edouard Mousseau à établir la valeur annuelle du pouvoir d'eau et des bâtisses servant à l'usage de la manufacture de haches, et de faire rapport à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais :

Que ce conseil ajourne à mardi, le quinze juillet courant.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1890.{TC \2 "SÉANCE DU 15 JUILLET 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le quinzième jour de juillet mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Wright, Dumais et Thibault, ne formant par un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil ajourne à mardi, le vingt-deuxième jour de juillet courant, à huit heures du soir.

Adopté.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1890.{TC \12 "SÉANCE DU 22 JUILLET 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue en conformité à la section 33 d'un acte pour incorporer la cité de Hull au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à huit heures du soir, mardi, le vingt-deuxième jour de juillet mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Wright, Ardouin, Barette, Dumais, Aubry et Thibault, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement avec le certificat de service d'icelui est dûment produit et déposé sur la table.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil à l'exception de l'opinion écrite de M. John S. Hall, jr., le protêt à l'instance de M. John S. Hall, la lettre de MM. Rochon, Champagne et Wright, et les requêtes de MM. J.J. Maloney et autres et Olivier Daigneau et autres, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin :

Que Son Honneur le Maire soit prié de donner instruction à l'Inspecteur de la cité de construire la plateforme projetée de 50 pieds de longueur sur 6 pieds de largeur, pour l'ouverture du poste de cochers, le coût devant en être porté aux dépenses générales de la ville.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES{TC \13 "SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES"}

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité des Finances assisté de votre comité des rues et améliorations dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, jeudi, le dixième jour de juillet 1890, et représenté : le premier, par l'échevin d'Orsonnens, Président au fauteuil, et les échevins Champagne et Aubry, et le dernier, par les échevins Aubry, Wright, Dumais et Thibault a

l'honneur de faire rapport : qu'ayant examiné les différents comptes que vous lui aviez soumis, il a approuvé les suivants, et en recommande le payement :

Louis Marion & Cie	199 25
François Ranger.....	36 00
L'Hôpital Général	33 60
Peacock	23 50
E.B. Eddy Mfg. Co.....	21 67
Provincial dues	19 20
Olivier Mantha	1 00
Gilbert Cadieux	<u>50</u>
	\$254 72

Au sujet des réclamations de M. Paul T.C. Dumais, vos comités conjoints recommandent que la somme de \$150 telle que spécifiée au neuvième rapport du comité des finances adoptée le 5 juillet 1889, et \$25 pour copies additionnelles lui soient payées pour les plans qu'il a fournis à la ville, ce monsieur présent consentant à accepter ces deux montants en règlement final de sa demande de ce chef : l'échevin Aubry s'opposant à cette décision.

Votre comité des finances désire attirer l'attention de votre conseil sur le fait que la plupart des personnes à qui il a été refusé des certificats pour l'obtention de licences pour la vente des boissons enivrantes au printemps, continuent cependant à exercer et pratiquer un trafic illégal de spiritueux.

Vos comités conjoints croient devoir suggérer qu'il serait opportun que des soumissions soient demandées pour le posage d'un appareil de chauffage soit à l'eau chaude ou à la vapeur au nouvel Hôtel de Ville ainsi que pour la fourniture du charbon nécessaire au chauffage des bureaux municipaux.

Vos comités suggèrent encore que votre conseil approprie la somme de cinq cents piastres à être répartie dans la proportion de cent piastres pour chaque quartier, en sus des sommes déjà dépensées en iceux pour pouvoir aux réparations urgentes des rues et trottoirs, et d'ordonner de plus, la livraison de vingt-cinq toises de pierre concassée à chaque quartier, pour être utilisée dans les rues, ou besoin sera.

Respectueusement soumis :

(Signé) E. D'ODET d'ORSONNENS, Président
" EDMOND S. AUBRY
" PAUL T.C. DUMAIS
" AUGUSTIN THIBAULT.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright :

Que le Seizième Rapport du comité des finances soit amendé en y retranchant le paragraphe 2 se rapportant au paiement des reclamations de M. Paul T.C. Dumais pour les plans qu'il a fourni à la ville, et qu'ainsi amendé, le dit rapport soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil se forme en comité général avec l'échevin Ardouin au fauteuil, pour considérer la question des barrières de péage.

Adopté.

Les échevins Aubry et Dumais laissant successivement la salle détruisent le quorum, et le conseil est en conséquence ajourné.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 AOUT 1890{TC \12 "SÉANCE DU 4 AOUT 1890}

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le quatrième jour d'août mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Thibault, Wright, Viau, Arduoin, Aubry, d'Orsonnens et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Arduoin, secondé par l'échevin Wright :

Que les différentes communications qui sont maintenant déposées sur le bureau de ce conseil soient déférées à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

TWENTY-FIRST REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE{TC \13 "TWENTY-FIRST REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE}

To the Corporation of the City of Hull:

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer on Friday, the first day of August 1890, and represented by Aldermen Arduoin, Chairman in the chair, Dumais, Thibault and Wright beg to report that having examined the several accounts by you referred have approved the following and recommended that they be paid :

The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.....	\$903 00
' Garlock Packing Co.....	96 45
' Bell Telephone Co	25 00
Le Spectateur.....	24 00
The Gutta Percha & Rubber Mfg Co.....	8 00
Calixte Rouleau	6 25

Referring back to your council Mr. T.C. Keefer's account of \$250.

Your Committee further recommend that Mr. Michel Coallier's residence be rated as a private dwelling until further orders and that Mr. John Poupore's property, on Alma Street be rated as vacant property, for the time of arrears of water tax, and left in abeyance the demand of Messrs. J.B. Cyr, and Thos. Stafford, and the communication of Messrs. Ahearn & Soper.

Respectfully submitted.

G.G.V. ARDOUIN, Président.

JOSHUA WRIGHT,
AUGUSTIN THIBAULT,
PAUL T.C. DUMAIS.

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright :

Que le vingt-unième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Thibault :

Que le rapport du surintendant de l'aqueduc en date du 15 juillet dernier soit déféré au comité du feu et de l'eau lequel est par la présente résolution autorisé à disposer de la question à laquelle il a trait.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry :

Que la demande faite par M. André Coursolle par sa lettre en date de ce jour soit accordée.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin :

Que la lettre de M. l'inspecteur des marchés en date du 15 juillet dernier, soit déférée au comité des marchés, avec pouvoir d'en disposer.

Adopté.

Le conseil se forme en comité général, avec l'échevin Arduin au fauteuil pour traiter la question des chemins à barrières, après quoi, il est :

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright :

Que ce comité lève séance et rapporte progrès : que Son Honneur le Maire reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Wright :

Que l'opinion de M. Hall soit demandée quant aux droits d'indemnité des compagnies de chemins à barrières sur les moyens que cette corporation pourraient adopter pour les forcer à enlever leurs barrières de péage de la portion des dits chemins qui se trouve située dans les limites de cette ville.

Adopté.

L'échevin Viau votant contre la motion.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que M. C.B. Major soit nommé avocat de cette corporation, sans salaire.

9. L'échevin d'Orsonnens propose en amendement.

Secondé par l'échevin Dumais :

Que M. Alfred Rochon soit nommé avocat de cette corporation, au même titre.

Cet amendement est perdu et la motion principale est adoptée sur la division suivante :

Pour l'amendement : les échevins d'Orsonnens et Dumais : —2
Contre—les échevins Thibault, Wright, Viau, Ardouin et Aubry :—5

L'échevin d'Orsonnens donne avis qu'il proposera, à la prochaine assemblée de ce conseil, la reconsideration de cette motion.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil avise aux moyens d'obtenir des différents héritiers de la famille Wright une partie suffisante de la réserve pour y construire la cour et la prison, et aussi de prendre en considération l'opinion légale de M. John S. Hall, Jr., au sujet des chemins à barrières et la question de la révision du rôle d'évaluation : et qu'à ces fins ce conseil ajourne à lundi, le 18 août courant, à sept heures et demie du soir, le Secrétaire-Trésorier étant, dans l'intervalle, chargé d'inviter MM. Alonzo Wright et Alfred Rochon, nos députés aux Communes et à la législature provinciale, ainsi que les membres de la famille Wright, de vouloir bien assister à cette séance.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 AOUT 1890.{TC 12 "SÉANCE DU 18 AOUT 1890.}

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le dix-huitième jour d'août mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle réunion sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Thibault, Wright, Ardouin, Champagne et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin :

Que Son Honneur le Maire, W.F. Scott et les échevins d'Orsonnens et Champagne forment un comité chargé d'examiner le rôle d'évaluation de la cité de Hull, pour l'année 1890-91, d'entendre les parties intéressées ou leurs représentants sur les appels et les protéges enrégistrés, au sujet de l'évaluation de leurs propriétés, d'ordonner telles révisions ou modifications légitimes qu'ils jugeront à propos de faire au dit rôle d'évaluation, suivant que la loi et la justice requerront, et de faire rapport à ce conseil à la première assemblée qui suivra le parachèvement de cette révision — ce conseil délégant, par la présente résolution, au comité sus-nommé, tous ses pouvoirs et autorités relativement à la révision du dit rôle d'évaluation.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'en vue de l'opinion écrite de M. John S. Hall, Jr. de Montréal, sur le sujet, un comité spécial composé des échevins Dumais, d'Orsonnens et Wright soit formé, avec instruction de faire enlever des limites de cette ville, les barrières de péage établies sur les chemins d'Aylmer et de la Gatineau, et de faire rapport à ce conseil.

Pour—les échevins Thibault, Ardouin, Champagne et Dumais :—4
Contre—les échevins d'Orsonnens et Wright :2

Adopté.

Et ce conseil ajourne.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 22 AOUT 1890.{TC \I2 "SÉANCE DU 22 AOUT 1890.}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'article 34 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, vendredi, le vingt-deuxième jour d'août mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Wright, Barette, Ardouin, Aubry et Thibault, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation, ainsi que le retour du service d'icelui est dûment produit, et déposé sur le bureau de ce conseil.

Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que M. l'inspecteur Gagnon soit autorisé à faire au pont de la rue Pitt les réparations qui lui paraîtront urgentes et nécessaires afin d'en rendre l'usage sur à la circulation du public : le coût de ces travaux ne devant pas excéder la somme de trois cents piastres.

Adopté.

Et ce Conseil ajourne.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 AOUT 1890.{TC \I2 "SÉANCE DU 27 AOUT 1890.}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le vingt-septième jour d'août mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Ardouin, Aubry, Barette et Thibault, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée ajourne.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 1 SEPTEMBRE 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 1 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le premier jour de septembre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Champagne, Dumais, Wright et Barette, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Dumais :

Qu'en l'absence du Secrétaire-Trésorier, Roland Laferrière agisse comme secrétaire de cette assemblée.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Wright :

Qu'en signe de sympathie pour le Secrétaire-Trésorier, M. Laferrière, à l'occasion de la mort de sa mère, ce conseil ajourne à jeudi, le quatrième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, jeudi, le quatrième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Dumais, Champagne, Wright, Thibault, Barette et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault :

Que les minutes des huit dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des communications et requêtes de MM. A.P. Thibault, Joseph L. Thibault, John St. Cyr et Alexandre Morin et autres, soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault :

Que l'inspecteur de ville soit autorisé à faire exécuter par les parties intéressées, et à même le montant des taxes dont ils sont redevables, certains travaux demandés par la requête de MM. Alexandre Morin et autres aux fins d'établir une voie de communication entre les rues Charles et Rock, à leur point d'intersection avec la rue Chaudière.

Pour — les échevins Wright, Thibault et Barette : — 3
Contre — les échevins Dumais, Champagne, Aubry et Scott : — 4
Perdu.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ne s'oppose pas au déménagement de la buvette de M. John St. Cyr de l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui à l'encoignure des rues Inkerman et Albert.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Aubry :

Que permission soit donnée à M. A.P. Thibault, percepteur de l'aqueduc, de prolonger le prochain quartier d'eau à collecter du premier octobre au trente-un de janvier prochain, autorisant ainsi la formation de ce quartier unique de quatre mois afin de faire coïncider l'expiration du quartier subséquent avec le premier de mai suivant, époque de l'échéance de la plupart des baux à louage de maisons et de continuer ainsi pour l'avenir.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Aubry :

Que la demande d'un permis pour tenir un étal privé de boucher au coin des rues Brewery et Ivy faite par M. Joseph L. Thibault soit accordée aux conditions soumises, c'est-à-dire vingt-cinq piastres comptant et vingt-cinq piastres par son billet promissoire à trois mois d'échéance, le tout sujet aux changements et amendements qui pourront être faits au règlement des marchés.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Wright :

Que M. Elzéar Morin soit nommé vidangeur de la ville, au lieu et place de Léon de Courcy, démissionnaire.
Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ.{TC\13 "DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ."}

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité de santé siégeant au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, jeudi, le vingt-unième jour d'août 1890, sous la présidence de l'échevin Aubry, Président au fauteuil, assisté de l'échevin Wright et de M. le Dr. Jos. Beaudin, officier de santé à l'honneur de vous faire les suggestions suivantes: A la réquisition de M. le Dr. Jos. Beaudin, votre comité recommande que votre conseil se poruvoie de vaccin afin de pouvoir en fournir à la profession médicale, au besoin.

Votre comité a constaté que le tuyau établi sous le ponceau, près de la propriété de M. Fortin, dans le quartier No. 5, pour l'écoulement des eaux de l'égoût du lac Flora est obstrué, y retenant une eau corrompue et malsaine, et requère qu'un remède soit apporté, de suite, à cet obstacle.

Respectueusement soumis :

(Signé) EDMOND S. AUBRY
" JOSHUA WRIGHT
" L.N. CHAMPAGNE.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que le deuxième rapport du comité de santé qui vient d'être soumis, soit approuvé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Wright :

Que le rapport du comité du feu et de l'eau constitué en comité d'enquête pour étudier les difficultés survenues au château d'eau durant la nuit du 14 au 15 juillet dernier qui vient d'être soumis, soit approuvé.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS{TC\13 "SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS}

A la Corporation de la Cité de Hull :

A une réunion du comité des rues et améliorations, tenue à la Station de Police, dans la cité de Hull, le vingtième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt-dix, à laquelle assistaient les échevins Wright, Dumais et Thibault.

Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que l'échevin Dumais soit choisi pour présider la présente assemblée.

Adopté.

Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que le système de chauffage par la vapeur, soit adopté pour l'hôtel de ville en cours d'érection, et que M. John McKinley, d'Ottawa, soit prié de préparer sans délai, des plans et spécifications complets des matériaux à fournir, et de l'ouvrage à exécuter pour poser le dit appareil de chauffage, au coût de dix piastres, que le Secrétaire-Trésorier de la cité de Hull demande des soumissions aussitôt que ces spécifications auront été reçues, par l'inspecteur de la cité, et que ce dernier assiste le dit M. McKinley dans le mesurage des appartements de l'hôtel de ville.

Adopté.

(Signé) PAUL T.C. DUMAIS, Prés.
(Signé) E. D'ODET D'ORSONNENS " AUGUSTIN THIBAULT,
Secrétaire. " JOSHUA WRIGHT.

10. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Wright :

Que le septième rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil se forme en comité général avec l'échevin Aubry au fauteuil, pour considérer les devis préparés pour l'appareil de chauffage de l'hôtel de ville.

Adopté.

Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Barette :

Que des soumissions, à être reçues jusqu'au quinze septembre courant, à midi, soient demandées par la voie des journaux pour le posage de l'appareil de chauffage, à l'hôtel de ville, d'après les plans et devis préparés à cet effet ; la moitié du coût de l'ouvrage devant être payée le premier mars prochain, et la balance dans le cours du mois de juillet suivant.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce comité lève séance, Son Honneur le Maire reprenant son siège et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que cette corporation ayant acquis un site convenable pour construire le palais de justice et la prison, le Gouvernement de Québec soit prié d'envoyer son ingénieur pour en faire l'examen et de fournir à ce conseil les devis adaptables aux plans préparés et déjà fournis pour cet édifice : et que copie de la présente résolution soit transmise aux autorités compétentes.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Wright :

Que le rôle de perception, pour l'année 1890-91 soit préparé sur le rôle d'évaluation confectionné pour servir aux fins de l'année 1889-90.

Pour — les échevins Dumais, Champagne, Wright et Barette : —4
Contre — les échevins Thibault et Aubry : —2

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil ajourne à lundi, le huitième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le huitième jour de septembre

mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott et l'échevin Dumais ne formant pas un quorum du dit conseil.

Cette assemblée demeure ajournée.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 33 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, jeudi, le dix-huitième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Wright, Dumais, Aubry, Champagne, Ardouin, Barette, et Thibault, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation avec le certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin d'Orsonnens

Qu'ayant à ouvrir des soumissions ce conseil siège à huis clos.

Les soumissions suivantes reçues pour la pose de l'appareil de chauffage au nouvel Hôtel de Ville sont ouvertes, et déposées sur le bureau de ce conseil.

McKinley et Northwood.....	\$1348 00
M. Johnstone	1418 00
F.G. Johnston & Co	1844 00
Euchariste Paradis	1919 00

2. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin :

Que la soumission de MM McKinley & Northwood en date du quinze septembre courant étant la plus basse elle soit acceptée, et que Son Honneur le maire, W.F. Scott soit autorisé à signer un contrat avec les dits McKinley et Northwood, basé sur la dite soumission, et sur les conditions posées par ce conseil, le 4 septembre courant. Les travaux devant être complétés le premier novembre prochain.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Qu'un comité composé de son Honneur le maire et des échevins Champagne, Wright et d'Orsonnens soit formé avec prière de s'enquérir quant à la nature et à la qualité de l'ameublement à être fourni à l'Hôtel-de-Ville, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que la présente assemblée spéciale soit ajournée à mardi, le vingt-troisième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le vingt-troisième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Wright, Arduin, Barette, Aubry et Dumais, formant un quorum du dit conseil.

Le rapport suivant est soumis.

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité spécial nommé pour déterminer la nature et la qualité de l'ameublement à être fourni au nouvel Hôtel-de-Ville dûment assemblé au lieu ordinaire des séances de votre conseil, à la salle Aubry, à deux heures de l'après-midi, dimanche, le vingt-unième jour de septembre 1890, et représenté par les échevins Champagne, d'Orsonnens et Wright a l'honneur de faire rapport :

Qu'en vertu des instructions à lui données par votre comité M. Gagnon votre Inspecteur de ville ayant préparé des plans et des estimations pour l'emménagement de la salle et des différents bureaux de l'Hôtel-de-Ville s'est rendu à l'invitation de votre comité à cette séance, et a soumis et expliqué le tout à la satisfaction de celui-ci.

Après avoir mûrement examiné les plans et estimations précités, et y avoir fait certains changements et modifications votre comité en est arrivé à la conclusion de vous demander une appropriation de onze cents (\$1100) piastres pour ces fins, et de charger M. Gagnon de procéder à la réalisation de ce projet sans délai, d'après les dits plans et appropriation.

Respectueusement soumis :

(Signé) E. D'ODET d'ORSONNENS,
" JOSHUA WRIGHT.
" L.N. CHAMPAGNE.

Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Wright :

Que le rapport qui vient d'être lu soit reçu et adopté, et que M. Gagnon soit chargé de sa mise à exécution sans délai, le montant requis devant être pris à même la balance disponible sur l'appropriation votée pour la pose de l'appareil de chauffage au dit Hôtel-de-Ville.

Adopté.

Cette assemblée ajourne.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1890{TC \12 "SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1890}.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 33 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingt-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : les échevins Ardouin, Wright, Thibault, Barette, Aubry et Viau, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation accompagné du certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Qu'en l'absence de Son Honneur le Maire l'échevin Aubry occupe le fauteuil.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

THIRD REPORT OF THE MARKET COMMITTEE{TC \13 "THIRD REPORT OF THE MARKET COMMITTEE}.

To the Corporation of the City of Hull :

Your Market Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Tuesday, the ninth day of September 1890, and represented by Aldermen Barette, Chairman in the chair, Wright and Thibault beg leave to submit this, its Third Report as follows :

Your Committee having earnestly considered the petition of the large majority of the Butchers of the city, and maturely discussed the allegations therein contained beg to recommend that By law No. 42, amending By law No. 22, concerning the Public Markets, etc, be repealed, and that the latter be amended so as to have all private Butchers, Stalls commence their fiscal year of business on the first day of January every year, and to strike out the word *license+ wherever found throughout the By law, and to substitute the words *business tax+ therefor : the changes to take effect on the first day of January next, without prejudice to existing privileges :

Your Committee beg to impress on your Council the necessity of having the Central Market demolished, so as to clear up the city Hall square from all obstructions, as has been projected, and to suggest that Butchers holding Stalls therein, as well as in any other Public Markets in the city be notified, at once that they need not count on the renewal of their leases after the first day of January next.

Respectfully submitted.

(Signed) F. BARETTE,
" JOSHUA WRIGHT,
" G.G.V. ARDOUIN,
" AUG. THIBAULT.

2. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Wright :

Que le Troisième Rapport du comité des Marchés qui vient d'être soumis soit adopté, en ce qui a trait aux diverses parties, moins le premier paragraphe, ayant rapport à l'abrogation du Règlement No. 42, et à l'amendement du Règlement No. 22, lequel est réservé pour considération ultérieure.

Adopté.

Et ce conseil ajourne.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1890}.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le sixième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Ardouin, Thibault, Wright, Barette, Dumais et Aubry formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Wright :

Que les minutes des assemblées du 4 et 8 septembre dernier qui viennent d'être lues, soient approuvées.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Aubry :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la requête de la *Bande de la cité de Hull+ et de la lettre de M. W.J. Campbell, soient déférés à leurs comités respectifs.
Adopté.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que la requête de *la Bande de la cité de Hull+ demandant l'assentiment et l'autorisation du conseil pour lui permettre de se constituer en corporation civile soit accordée.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin d'Orsonnens

Que le comité du feu et de l'eau soit autorisé à donner les ordres nécessaires à M.W.J. Campbell pour la confection d'une bouilloire additionnelle pour la maison des pompes, suivant la soumission et les devis y détaillés de ce dernier, en date du 7 octobre 1889, le tout payable en deux années à compter de la date de la livraison de la dite bouilloire dont la première sans intérêt, et ajoutant l'intérêt au taux de six (6 00) par cent pour la dernière année, et que Son Honneur le Maire, W. Francis Scott soit autorisé à signer un contrat avec le dit W. J. Campbell, aux fins et conditions susdites : et que de même le dit comité du feu et de l'eau soit autorisé à pourvoir aux moyens et déboursés nécessaires à l'installation de la dite bouilloire.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette :

Que des soumissions, à être reçues jusqu'à midi, mercredi, le 15 octobre courant, pour les habillements et les chaussures d'hiver des hommes de la force de police, les informations devant être fournies par le chef de police.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer aux hommes de la brigade du feu *Jacques Cartier+ l'allocation de deux cents piastres qui leur est faite par le règlement qui constitue la dite brigade du feu.

Adopté.

Arrive l'échevin Champagne.

7. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Ardouin :

Que Son Honneur le Maire, et les échevins d'Orsonnens et Wright forment un comité chargé de s'enquérir auprès des directeurs ou de l'administrateur de la compagnie de lumière électrique quant à la quantité de lumières, nécessaires à l'éclairage de l'hôtel de ville, des stations de police et du feu, et de la maison des pompes ainsi que du coût d'icelles, et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour considérer le projet d'élargissement de la rue Alma.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce comité lève séance, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Ardouin :

Que la rue Alma, à partir du coin de la rue Victoria à aller au coin de la rue Alfred, étant le côté ouest de partie de la dite rue Alma, soit élargie de vingt-cinq pieds, à partir de la ligne ouest de la dite rue, telle qu'elle se trouve actuellement, le tout conformément au plan fait et préparé par M. Paul T.C. Dumais, en date du 3 octobre 1890, et devant faire partie de la présente résolution, comme référence.

Adopté.

L'échevin Wright votant dans la négative.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé d'acheter quarante-cinq (45) tonnes de charbon, pour les besoins de cette corporation.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne à lundi, le treize octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le treizième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Aubry, Barette, Dumais et d'Orsonnens ne formant pas un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne à lundi, le vingtième jour d'octobre courant à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'article 34 d'un acte pour incorporer la cité de Hull au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le vingtième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Thibault, Wright, Ardouin, Champagne et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

L'avis d'ajournement ainsi que le certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Ardouin :

Que les minutes des cinq dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la requête des contribuables demandant la réparation de la rue Main, laquelle devra être prise en considération à cette séance.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Thibault :

Que M. l'inspecteur Gagnon soit autorisé à faire opérer les réparations nécessaires à la rue Main.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

TWENTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE{TC \I3 "TWENTY-SECOND REPORT OF THE FIRE AND WATER COMMITTEE"}

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Wednesday, the eighth day of October 1890, and represented by Aldermen Ardoquin, Chairman in the chair, Wright and Thibault beg to report that : Having examined the various accounts before it, it has approved the following and recommend that they be paid :

W.H. Baldwin & Co.....	\$692 27
McKinley & Northwood.....	248 44
Rubber Manufacturing Co.....	17 89
Richard & Black.....	15 00
C.B. Wright & Sons	<u>3 88</u>
	\$977 48

Your Committee beg to suggest that henceforth all Waterworks supplies be purchased and ordered by the City Inspector, and all work, such as excavations, laying of pipes, repairs, etc, be made under the superintendance of that officer, and that the management of the Fire Department be left to the sole control of superintendant Genest.

Respectfully submitted.

(Signed) G.G.V. ARDOUIN, Chairman,
" JOSHUA WRIGHT,
" AUGUSTIN THIBAULT.

4. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Thibault :

Que le vingt-deuxième rapport du comité du feu et de l'eau, qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Wright :

Que le conseil siége à huis-clos pour ouvrir les soumissions pour la fourniture des habillements et des chaussures aux hommes de la force de police.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Que la soumission de M. Joseph Lambert, pour les habillements des hommes de la force de police, étant la plus basse, elle soit acceptée.

L'échevin Wright propose en amendement, secondé par l'échevin Aubry :

Que la soumission de M. H.F. Bédard pour les capots, soit acceptée au lieu et place de celle de M. Jos. Lambert.

L'échevin Champagne propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Arduin :

Attendu qu'il n'y a que soixante cents de différence entre la soumission de Gédéon Lafond et celle de M. Lambert, la première soit acceptée, la qualité des échantillons étant supérieure à l'autre.

Le sous-amendement et l'amendement sont rejétés et la motion principale adoptée sur division.

7. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry :

Qu'un comité composé de Son Honneur le maire et du Président du comité des finances, M. l'échevin d'Orsonnens, soit formé avec instruction de faire les démarches nécessaires auprès de la Banque Ville-Marie, ou toute autre banque ou personne pour obtenir des avances suffisantes pour rencontrer les obligations de cette corporation échéant le premier novembre prochain, et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer des billets au montant de sept mille (\$7000) piastres, pour couvrir telles avances.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Thibault :

Que la soumission de MM. Charlebois et Cie., pour les chaussures des hommes de la force de police, soit acceptée.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Arduin :

Que les bottes soient données à MM. Charlebois et Cie., et les bottines à M. St. Jean.

L'amendement est rejeté et la motion principale est adoptée sur division.

Les portes étant réouvertes il est:

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses de ce conseil, et pour effectuer en cette cité, les diverses améliorations publiques nécessaires, les taxes ci-après désignées soient imposées et prélevées sur les personnes et les propriétés mobilières et immobilières suivantes, pour l'année courante, à savoir :

1. Sur tout terrain, lot de ville ou portion de lot de ville, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux, avec tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme d'un centin dans la piastre, sur leur valeur totale telle que portée au rôle des évaluations de la dite cité.

2. Sur tout locataire payant loyer dans cette cité, une somme équivalente à trois centins par piastre, sur le montant de son loyer;

3. Sur tout fonds de marchandises ou effets, tenus par des marchands ou des commerçants, et exposés en vente sur des tablettes, dans des boutiques, ou gardés dans des voûtes ou hangars, une taxe d'un quart de centin par piastre, sur la valeur estimée de tel fonds de marchandises.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que le conseil de la cité de Hull offre au Gouvernement de Québec, pour la construction du Palais de Justice et de la Prison, une partie suffisante du terrain connu et désigné comme le *Carré du Marché+ ce dernier site étant aussi

convenable et plus spacieux que le terrain précédemment offert par cette corporation, et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable commissaire des Travaux Publics de la Province de Québec, avec les plans déjà fournis par son département afin d'être complétés, et prière d'approuver le nouveau site proposé.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que les plans du Palais de Justice et de la Prison soient modifiés de manière à ce que ces édifices soient construits en pierre au lieu de briques, et que M. Rochon soit prié de s'intéresser à faire accepter cette substitution de matériaux, par le Gouvernement.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO LAFERRIÈRE*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1890{TC \I2 "SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi le troisième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Thibault, Wright, Barette, Ardouin, Aubry et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Ardouin:

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry:

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déferés à leurs comités respectifs, à l'exception des poursuites intentées par M. Cyrille Chénier, et par M. Paul T.C. Dumais; le rapport de MM. Millen et Mousseau, sur la condition du pouvoir d'eau et des constructions du Brewery Creek, et la lettre de M. Chs. B. Wright au sujet du terrain de la réserve de la cour.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Aubry:

Que les causes instituées contre cette corporation par M. Cyrille Chenier, et par M. Paul. T.C. Dumais, devant la cour supérieure soient remises à l'aviseur de cette corporation, pour son opinion, et que M. l'échevin d'Orsonnens soit autorisé à ordonner la production de défenses en icelles, le cas échéant.

Adopté.

L'échevin Champagne s'abstenant de voter, étant l'un des avocats aux dites poursuites.

4. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette:

Que le loyer sur le pouvoir d'eau et la manufacture de haches qu'il alimente, et occupés par M. Henry Walters soit réduit à quatre cents (\$400) piastres par année, depuis que cette propriété a été acquise par cette corporation, et que M. Walters soit notifié d'avoir à payer, sans délai tous les arrérages accumulés de loyer, et qu'à l'avenir, le dit loyer soit payé tous les trois mois régulièrement; toutes les réparations nécessaires à la dite propriété durant le terme d'occupation d'icelle par le dit M. Walters, devant être à la charge de ce dernier, son bail devant expirer le premier mai prochain, au cas où il refuserait de souscrire à ces conditions et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail avec lui à l'effet susdit.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin d'Orsonnens:

Que ce conseil siège à huis clos, pour procéder à la nomination d'un gardien pour l'hôtel de ville.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright:

Que M. Honoré Normand soit nommé et engagé comme gardien de l'hôtel de ville, au salaire de vingt-cinq (\$25) piastres par mois, payable mensuellement; ses devoirs devant comprendre l'entretien général de cette bâtisse, tant au dedans qu'au dehors dans un état de propreté convenable, tels que le chauffage de la fournaise, l'entretien des lampes d'éclairage, le lavage de planchers, l'époussette etc, dans les bureaux et la salle pu publique, le pelletage de la neige au dehors, etc. et qu'au cas où il aurait des loisirs, il soit placé sous le contrôle immédiat de l'inspecteur de la cité pour faire tous les travaux qui lui seront ordonnés. Les premiers trois mois de ses services devant être considérés comme des mois d'épreuves et de probation.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ardoquin, secondé par l'échevin Aubry:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et du Président du comité des finances, M. l'échevin d'Orsonnens soit formé avec instruction de faire les démarches nécessaires auprès de la Banque d'Ottawa, ou toute autre banque ou personne, pour en obtenir des avances suffisantes, pour rencontrer les obligations de cette corporation, échues le premier de ce mois, savoir: -neuf cents (\$900) piastres, pour payer l'intérêt semi-annuel, à six (6%) par cent par an, sur trente mille (\$30000) piastres de débentures, émises sous l'autorité du règlement numéro 17, passé le septième jour de mai mil huit cent soixante et dix-sept (1877); mille (\$1000) piastres pour payer l'intérêt semi-annuel, à cinq (5%) par cent par an sur quarante mille (\$40000) piastres de débentures, émises sous l'autorité du règlement numéro 37, passé le deux août mil huit cent quatrevingt-six (1886); mille sept cent cinquante (\$1750) piastres, pour payer l'intérêt semi-annuel, à cinq (5%) par cent par an sur soixante-dix mille (\$70000) piastres de débentures, émises sous l'autorité du règlement numéro quarante [40] passé le premier août mil huit cent quatrevingt-sept (1887); mille sept cent cinquante (\$1750) piastres, pour payer l'intérêt semi-annuel à cinq (5%) par cent par an sur soixante-et-dix mille, (\$70000) piastres de débentures émises sous l'autorité du règlement numéro 43, passé le treize mars mil huit cent quatrevingt-neuf (1889); six cent soixante (\$660) piastres, pour payer l'intérêt annuel, à six (6%) par cent, sur l'hypothèque de onze mille (\$11000) piastres possédée par M. Robert Moat, de Montréal, sur le terrain dit le *Carré du Marché+; cinq cent vingt-cinq [\$525] piastres, pour payer l'intérêt semi-annuel, à sept (7%) /par cent par an sur l'hypothèque de quinze mille (\$15000) piastres, possédée par le Docteur Charles Everett Graham, sur le pouvoir d'eau et les boutiques du *Brewery Creek*, et quatre cent (\$400) piastres, pour le posage et l'établissement d'une bouilloire additionnelle, dans la bâtisse du château-d'eau de cette cité, lesquelles susdites sommes réunies forment une somme totale de six mille neuf cent quatrevingt-cinq (\$6985) piastres, et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient, et ils sont par la présente résolution autorisés à faire et signer tous billets ou documents nécessaires pour couvrir et garantir les susdites avances, jusqu'à concurrence de la dite somme de six mille neuf cent quatrevingt-cinq (\$6985) piastres et des intérêts qui s'accumuleront sur icelle.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright:

Que ce conseil ajourne a demain, le quatrième jour de novembre courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le quatrième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W. F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Arduin et Thibault, ne formant pas un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin d'Orsonnens:

Que ce conseil ajourne à lundi, le dixième jour de novembre courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

[Signé] *W. F. Scott*
Mayor

JO Laferrière
Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 33 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, au lieu ordinaire de ses sessions à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le dixième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée son présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Thibault, Barette, Arduin, Dumais et Aubry, formant quorum un du dit conseil.

L'avis d'ajournement, avec le certificat du service d'icelui est dûment produit, et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais:

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry:

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de M. Jos. Lambert et de M. Henry Hyde, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry:

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer à M. Joseph Lambert la somme de cinquante piastres en acompte sur son contrat, pour la confection des habillements de la police.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

DIX-SEPTIEME RAPPORT DU COMITE DES FINANCES{TC \3 "DIX-SEPTIEME RAPPORT DU COMITE DES FINANCES"}

A la corporation de la Cité de Hull:

Votre comité des finances dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, lundi, le troisième jour de novembre 1890, et représenté par les échevins d'Orsonnens, Président au fauteuil, Barette et Aubry a l'honneur de faire rapport: Qu'il a examiné les différents comptes et suppliques a lui soumis, et qu'entre autres, il a approuvé les comptes suivants, et en recommande le paiement, à savoir:

The E. B. Eddy Mfg. Co.....	\$ 306 83
W. H. Baldwin & Co.....	233 00
Moïse Trudel	104 00
Emmanuel Dorion	104 00
Edouard E. Madore.....	104 00
Hôpital Général	60 00
John S. Hall, jr.& Co.....	50 00
A. Bureau et frères.....	25 85
Geo. Jos. Labelle	23 05
Le Spectateur.....	13 00
F. Desjardins & Fils.....	13 00
Weekly Dispatch	7 00
Free Press	3 00
Emeri Lamoureux.....	<u>2 00</u>
	\$1049 63

Votre comité a aussi approuvé les demandes de remises ou de réductions de taxes suivantes:

Dme Victor Clairoux	\$ 6 82
Dme François Renaud	4 00
Louis Chénier	3 00
Charles Méloche.....	50

Et recommande que M. M. D. Clairoux soit relevé du paiement de toutes les taxes imposées sur son ancien magasin, tel que demandé, et qu'une allocation de \$50 soit faite au constable Dion en retour de ses services comme surveillant des cours, durant l'année:

Votre comité n'a pas cru devoir approuver le compte de \$200 réclamé par M. le Dr. Jos. Beaudin pour services professionnels, en ce que votre comité n'est pas au courant de la valeur de ces services, ou des circonstances qui les ont provoqués, et a renvoyé au comité des rues et améliorations, le compte professionnel de M. le notaire Desjardins:

Quant aux demandes d'intervention de la part de votre conseil, faites par M. Romain Lavallée et M. Michel Stafford dans la perception compulsoire d'arrérages de taxes exigés d'eux, votre comité n'a pas jugé à propos d'intervenir, tout en recommandant, cependant, que ce dernier soit relevé du paiement de la taxe sur le loyer d'une carrière de pierre

qu'il n'occupe plus depuis deux ans, et recommande de plus que la question du salaire réclamé par M. Henry Hyde, comme évaluateur, soit référé à l'aviseur légal de votre conseil.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. D'ODET d'ORSONNENS, Président
" E. BARETTE
" EDMOND S. AUBRY

4. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Barette:

Que le dix-septième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

5. Sur motion de l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Dumais que Son Honneur le Maire Wm. Francis Scott, et les échevins d'Orsonnens et Barette soient autorisés à signer au nom de cette Corporation un acte de vente par Robert Nicholas Slater, en sa qualité de Tuteur aux enfants mineurs de feu Philomon Wetherall Wright, en son vivant commerçant de la dite cité de Hull, avec feue Dame Sarah E. Slater, ainsi qu'un acte de vente par John P. Lawless, gentilhomme de la dite cité en sa qualité de Tuteur aux enfants mineurs de feu William McKay Wright avec feue Dame Mary Skead, de partie du lot Numéro quatre cent quarante du quartier numéro quatre de la dite Cité.

Adopté.

6. Sur motion de l'échevin Ardouin, secondée par l'échevin Dumais que Son Honneur le Maire Wm. Francis Scott, et les échevins D'Orsonnens et Barette soient autorisés à signer pour cette Corporation en faveur de Charles Brown Wright, manufacturier et commerçant de cette cité, des parts que cette Corporation a acquises des héritiers de feu Philemon Wetherall Wright et de feu William McKay Wright par ventes consenties par leur tuteur respectifs, sur:

10. All that piece or parcel of land forming part of the lot Number four hundred and forty of ward number four of the city of Hull, in the County of Ottawa, bounded as follows; towards the South West by Langevin Street, originally a part of the said lot, towards the South-East by Britannia Street, towards the North-East partly by lot number three hundred and twenty six and part of lot number three hundred and twenty-five, both of said ward number four, and partly by the piece of the said lot number four hundred and forty transferred to the Corporation of the said City of Hull, by Dame Frances Mary Russell and other representatives of the late Ruggles Wright and Tiburius Wright, by Deed bearing even date herewith, for the erection of Court-house and Gaol, and towards the North and North-West by the part of said lot so transferred for the erection of Court-house and Gaol, as aforesaid and for the Post-office of said City, also partly triangular piece of said lot number four hundred and forty, enclosed as a Park or garden adjoining the Post-office and partly by the hereinafter described property:

20. All that piece or parcel of land forming part of said lot number four hundred and forty, containing seventy nine feet on the front by one hundred and twenty five feet in depth, the whole more or less, bounded on the front by Main Street, in rear by the remainder of the said lot on a line being the continuation of the rear line of the Post-office lot, towards the East by the property described in the Deed to said Corporation hereinabove referred to and towards the West by the said Post office lot, afin de compléter les actes nécessaires à l'acquisition du terrain de la Cour et Prison dans cette Cité.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette:

Que Son Honneur le Maire, Wm. Francis Scott, et les échevins Dumais et Thibault forment un comité chargé de s'entendre avec M.M. Aheam et Soper au sujet du projet pour introduire la lumière électrique dans le nouvel Hôtel de Ville, et de signer, pour et au nom de cette corporation, avec les dits M.M. Ahearn et Soper, un contrat à ces fins, si nécessaire.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin d'Orsonnens:

Que Son Honneur le Maire, Wm. Francis Scott, et le Secrétaire-Trésorier, J. Olivier Laferrière soient chargés de se rendre à Montréal, auprès de M.M. Robert Moat & Co, et de leur proposer la négociation d'un emprunt de neuf mille (\$9000) piastres, garanti par hypothèque sur le nouvel Hôtel de Ville; le produit devant en être réalisé le plus tard le premier décembre prochain; les dits délégués devant négocier aux conditions les plus avantageuses que possible, touchant le taux de l'intérêt, les termes de remboursement, etc., et étant autorisés à faire et signer, pour au nom de cette corporation tout document et papier, à ce nécessaire.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Dumais:

Que l'échevin d'Orsonnens soit ajouté au comité des rues et améliorations.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Arduin:

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le premier jour de décembre mil huit cent quatrevingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins d'Orsonnens, Wright, Barette, Dumais et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Wright:

Que ce conseil ajourne pour continuer cette séance incontinent, et pour toutes les autres réunions de ce conseil à l'avenir, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, sur le terrain dit *le carré du Marché+.

Adopté.

Les membres sus-nommés s'étant transportés à la salle de l'Hôtel de Ville et y ayant rencontré les échevins Champagne, Arduin et Thibault, la séance du conseil y est continuée sous la présidence de Son Honneur le Maire, au fauteuil.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright:

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des lettres de *l'Union Musicale+ et de M. John L. Walton, et les requêtes de MM. N. Tétreau, J. Bte Hébert, M. Trudelle, et al., Alphonse Guilbault, et des habitants de la rue Chaudière, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin:

Que l'usage de cette salle soit accordée au corps de musique, l'Union Musicale+ pour son concert projetée du 8 décembre courant, tel que demandé, pourvu cependant que rien ne soit dérangé ou changé en icelle sans l'autorisation de l'inspecteur de ville.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Aubry:

Que l'usage de cette salle soit également accordée à M. John L. Walton pour la tenue de son concert au profit des écoles dissidentes, le 19 décembre courant, sujet néanmoins aux restrictions contenues dans la motion précédente.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumas:

Que M. l'arpenteur Farley soit chargé de déterminer et fixer le niveau de la rue St-Joseph ou Slide de manière à rencontrer les exigences de la lettre de M. Tétreau, en date de ce jour au sujet de l'ouverture prochaine des lots de terrain qu'il possède le long de cette rue, et que la permission demandée par le dit M. Tétreau, dans sa lettre précitée pour l'exécution des travaux de nivellement de la dite rue lui soit accordée, sans charge, pour cette corporation.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright:

Que les procédés de ce conseil soient suspendus temporairement, afin d'entendre les explications de M. Tétreau au sujet des titres du terrain de sa réserve.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Champagne:

Que ce conseil siège en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour examiner les actes concernant le terrain de la réserve.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette:

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que les papiers concernant le terrain de la Réserve, produits par M. Tétreau, soient reçus et acceptés.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Barette:

Que la résolution No. 10, passée par ce conseil, à son assemblée tenue le vingt octobre dernier offrant au gouvernement de la Province de Québec une partie du terrain dit Carré du Marché pour y construire le palais de justice et la prison, soit reconsidérée.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Barette:

Que le conseil de la cité de Hull offre au Gouvernement de la Province de Québec, pour y construire le palais de justice et la prison, la subdivision No 1 du lot No 440 du quartier No 4 de la cité de Hull au lieu et place *d'une partie suffisante du terrain connu et désigné comme *le Carré du Marché+ tel que mentionné à la résolution No 10, passée par ce conseil le vingt octobre dernier, le tout d'après un plan de Richard W. Farley, Ecuyer, arpenteur provincial, annexé à un certain acte de donation par Dame Frances Mary Russel et al. à la corporation de la cité Hull, en date de ce jour, et

portant le No 12137 du répertoire de Nérée Tétreau, écuyer, N.P., et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Commissaire des Travaux Publics de la province de Québec, avec prière d'accepter le dit dernier site, et d'ordonner le renvoi des plans de la bâtie avec les devis d'icelle à cette corporation et d'en transmettre également copie M. Rochon, notre député provincial, le priant de s'intéresser aux fins y énoncées.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Thibault:

Que la requête des habitants de la rue Chaudière soit accordée, et que les travaux y demandés soient exécutés sous la surveillance de l'Inspecteur de la cité, jusqu'à concurrence de vingt piastres.

Adopté.

* 12. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette:

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin Champagne et du moteur soit formé avec prière de s'enquérir auprès des institutions monétaires et financiers sur la possibilité de négocier les quinze mille (15000) piastres de débentures émises envers la construction de la cour et de la prison, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin d'Orsonnens:

Que la demande d'indemnité faite par M. Alphonse Guilbault, soit déférée au comité des finances.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Que l'inspecteur de la cité soit chargé de faire exécuter les travaux qu'il croîtra nécessaires pour parer aux inconvénients dont se plaint M. J. Bte. Hébert, dans sa lettre en date de ce jour.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette:

Qu'un comité composé des échevins Ardouin, d'Orsonnens, Barette, et du motour soit formé avec mission d'établir des règles, pour l'entretien et la tenue de la sale du conseil.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin d'Orsonnens, secondé par l'échevin Dumais:

Que Son Honneur le Maire, Wm. Francis Scott, et J. Olivier Laferrière, Secrétaire-Trésorier, soient autorisés, au cas où les négociations qu'ils ont été chargés d'entamer avec MM. Robert Moat & Co. pour un emprunt n'aboutiraient pas à faire des arrangements avec les porteurs des billets de cette corporation, échéant les 3 et 4 décembre courant, pour le renouvellement d'iceux, et de faire et signer tout et chaque billet qui seront requis pour tels renouvellements.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Dumais:

Que la question des bouchers soit déférée au comité des marchés, pour par le dit comité en disposer de la manière qu'il jugera convenable.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette:

Que les remerciements de ce conseil sont dus et soient votés aux héritiers de la succession Wright pour le généreux abandon qu'ils ont fait à cette corporation d'une portion suffisante de leur terrain de la Réserve pour y ériger les édifices du palais de justice et de la prison.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Wright:

Que l'échevin Aubry soit nommé président pour la prochaine élection municipale.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette:

Que ce conseil ajourne à mardi, le neuvième jour de décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite, cité à sept heures et demie du soir, mardi, le neuvième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Dumais, Thibault, Ardouin, Barette, Aubry et Wright, formant quorum, du dit conseil.

1. Il est proposé par l'échevin Dumais, secondé par l'échevin Thibault:

Que le compte de la "Chaudière Electric light and Power Company" au montant de \$233-55 pour la fourniture et la pose de l'appareil d'éclairage de l'Hôtel de Ville, soit approuvé et payé, et que celui de M. F.X. Martin, soit déferé au comité des finances.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU{TC \i3 "VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU},

A SON ASSEMBLÉE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1890, A HUIT HEURES DU SOIR

SERVICES GELÉS

Votre comité recommande qu'à l'avenir, avis soit donné à l'Inspecteur de la cité, par les personnes dont les services gèleront:

Que sur réception de cet avis l'Inspecteur procède à l'examen des dits services, et que si cet officier le juge à propos, il pourra ordonner que la bouilloire à dégeler soit sortie; et qu'au cas où le service serait congelé sur les prémisses des particuliers, et non sur la rue, ou dans la partie sous le contrôle de votre conseil, les dites personnes soient obligées de payer pour l'usage de la dite bouilloire au taux d'une piastre pour la première heure, et cinquante cents pour chaque heure subséquente; ces charges devant être certifiées par le dit Inspecteur, et payées au comptable de l'aqueduc, et que la dite

bouilloire à dégeler ne soit sortie que dans le cas où la somme suffisante pour couvrir les dépenses nécessaires soit déposée entre les mains du comptable de l'aqueduc; et si il est établi que la congélation a eu lieu sur la partie appartenant à la cité, alors le dit montant sera remis, par le dit comptable de l'aqueduc, à la personne qu'il l'aura déposé.

Respectueusement soumis:

(Signé) G.G.V. ARDOUIN, Président
" JOSHUA WRIGHT
" AUGUSTIN THIBAULT
" PAUL T.C. DUMAIS

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright:

Que le vingt-troisième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis soit adopté.

Adopté.

Arrive l'échevin Champagne.

3. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Arduin:

Que l'usage de cette salle soit offert au conseil du comté d'Ottawa, pour la tenue de toutes ses assemblées à l'avenir, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'en notifier M. Paul-Thos Desjardins, le Secrétaire-Trésorier d'icelui.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright,

Que la salle de comités emménagée dans cette bâtisse, soit placée à la disposition des commissaires d'écoles de la cité de Hull, pour y tenir leurs réunions à l'avenir.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Thibault:

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil pour prendre en considération les comptes professionnels de M. Paul T.C. Dumais, et de M. le Dr. Jos. Beaudin.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Wright:

Que le compte de M. Paul T.C. Dumais soit déféré aux comités conjoints des finances et du feu et de l'eau.

Adopté.

L'échevin Champagne votant dans la négative et l'échevin Dumais s'abstenant de voter.

Le Rapport suivant est soumis.

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES {TC \l3 "DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES}

5 DÉCEMBRE 1890.

Présents: Son Honneur le Maire, W.F. Scott, membre ex-officio, et les échevins d'Orsonnens, Président et Aubry.

Le comité recommande que la somme de cent piastres soit payée à M. le Dr. Beaudin, en acquit de ses services professionnels, jusqu'à ce jour.

Le comité recommande qu'à l'avenir un examen de localité ne soit pas fait, par M. le docteur Beaudin, à moins que le conseil ne l'ait ordonné, ou qu'une demande à cet effet n'ait été signée par le Maire ou le président du comité de santé, alors en office: Qu'une somme n'excédant pas deux dollars soit payée par le conseil pour tel examen, et une pareille somme, pour le rapport écrit de cet examen.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. D'ODET d'ORSONNENS, Président
" E.S. AUBRY
" W.F. SCOTT
" F. BARETTE

7. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Ardouin:

Que le dix-huitième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis soit adopté, et que le compte de M. Paul-Thos. Desjardins, au montant de \$21, soit approuvé et payé.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette:

Que ce conseil ajourne à samedi, le vingt-sept décembre courant, à sept heures et de demie du soir.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1890{TC \12 "SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1890"}

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un acte pour incorporer la cité de Hull, à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quinzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire, W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Champagne, d'Orsonnens, Dumais, Barette, Aubry et Wright, formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation ainsi que le certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Barette.

Que ce conseil accepte l'offre faite par la Banque Ville-Marie, pour l'achat de quinze mille (\$15000) piastres des débentures de la cité de Hull, affectées pour la construction de la cour et la prison, au taux de quatre-vingt-quinze (95cts) cents dans la piastre, avec une réduction (rebate) d'intérêt jusqu'au premier novembre dernier, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à transmettre les dites débentures à la banque, à Montréal par la voie de l'Express aux frais de cette corporation; le produit d'icelles débentures, d'après les conventions susdites devant être déposé, au pair au crédit de cette corporation, à la Banque Ville-Marie, ici.

Adopté.

Et cette assemblée ajourne.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE, 1890{TC \i2 "SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE, 1890}.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à sept heures et demie du soir, samedi, le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire W.F. Scott au fauteuil, et les échevins Viau, Thibault, Aubry, Arduin et Wright, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Arduin, Secondé par l'échevin Wright:

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Wright:

Que M. Chs. B. Major soit chargé de régler la cause instituée par M. Paul T.C. Dumais contre cette corporation au sujet de la confection des plans de la ville.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry:

Qu'instruction soit et est par la présente donnée à tous les officiers de cette corporation ayant en leur possession aucun papiers, livres, pièces ou informations tendant à jeter quelques lumières dans la poursuite prise contre cette corporation par Cyrille Chénier de les fournir à M. Chs. B. Major, l'avocat de cette corporation en icelle, sur sa demande.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin:

Que M. l'Inspecteur Gagnon soit chargé de se faire livrer immédiatement par M. Paul T.C. Dumais tous livres, plans, cartes et papiers, de toutes natures encore en sa possession, et appartenant à cette corporation.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau:

Que ce conseil se forme en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour considérer le rapport des auditeurs.

Adopté.

BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890{TC \l3 "BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890}

RECETTES.

Taxes municipale pour 1889-90	\$13,026 72	
" " " 1890-91.....	938 29	\$13,965 01
" d'affaires..... 1889-90		3,552 00
Assurances sur vieil Hôtel-de-Ville et int.....		4,700 64
Revenu des marchés		504 54
Cour du recorder.....		464 82
Licences de charretiers		213 45
Loyer sur propriété		50 33
Dividende sur parts de chemin		<u>23 40</u>
		\$23,474 19

DÉPENSES

Salaires des officiers.....	\$6,328 19	
Payé sur nouvel Hôtel-de-Ville	5,848 33	
Département des rues	3,174 58	
Intérêt sur Débentures	1,800 00	
Département de la Police	1,068 63	
" des marchés.....	899 50	
Dépenses de l'Hôtel-de-Ville	803 92	
Aqueduc	609 05	
Impressions et papeterie	465 34	
Département de la santé	219 00	
Dépenses contingentes	219 00	
" légales	145 70	
Chauffage	131 44	
Cour de Circuit	90 55	
Remise de taxes	45 11	
Charges du Gouvernement	12 00	
Balance	1,613 85	
Par balance descendue.....	\$23,474 19	
	\$1,613 85	

J.O. LAFERRIÈRE
Secrétaire-Trés.

Hull, 30 Novembre 1890
Audité et trouvé correct.

D.C. SIMON Auditeurs.
A. PERROTON

BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'AQUEDUC DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890{TC 13 "BILAN DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'AQUEDUC DE LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOVEMBRE 1890"}

RECETTES.

Balance en caisse, l'année dernière	\$ 4,145 88
Produit d'emprunt à la Banque d'Ottawa	6,818 90
Taxe d'eau perçue	10,574 03
Eau vendue à la barrique	795 92
Amendes pour tourner l'eau	10 00
Balance chargée à la cité	<u>609 05</u>
	\$22,953 78

DÉPENSES.

Intérêt sur Débentures	\$9,000 00
Salaires des employés	3,675 07
Dépenses contingentes	2,900 77
Chauffage	2,122 25
Dépenses de construction	1,739 03
Département du Feu	1,181 51
Dépenses d'exploitation	879 44
" légales	826 64
" de réparations	480 22
" d'ingénieur	80 55
Eclairage	64 50
Exemptions	3 80
	<u>\$22,953 78</u>

J.O. LAFERRIERE

Secrétaire-Trés.

Hull, 30 Novembre 1890

Audité et trouvé correct.

D.C. SIMON Auditeurs
A. PERROTON

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

MESSIEURS:

En notre qualité d'auditeurs de la cité, nous faisons rapport que nous avons fait l'examen des livres tenus par M. le secrétaire-trésorier comme de ceux tenus par M. le percepteur de l'Aqueduc.

Et, après avoir soigneusement comparé chaque talon des reçus avec le livre des recettes, et le livre des dépenses avec les différentes pièces justificatives, nous avons certifié comme corrects les deux états préparés par M. le secrétaire-trésorier de la cité.

Nous vous ferons remarquer que les collections pour taxes municipales de l'année 1889-90 ont excédé de 1600 piastres celle de 1888-89.

Les recettes de l'Aqueduc pour 1889-90 ont excédé celles de 1888-89 d'environ 750 piastres. D'un autre côté, les revenus de la Cour du Recorder ont diminué de \$320.

L'année dernière, une somme de \$8,074.43 prise sur les fonds de l'Aqueduc, avait été placée au crédit de la corporation; le contraire a eu lieu cette année, par une somme de \$609.05 prise sur les fonds de la corporation et portée au crédit de l'Aqueduc afin de balancer l'état.

Les arrérages pour taxes municipales actuellement dues, soit sur l'ancien rôle comme sur celui de 1890-91 s'élèvent à \$26.735. Les arrérages pour taxes d'eau sont de \$1090.

Nous aurions aimé à préparer un bilan montrant la valeur réelle de la cité, mais la chose est impossible tant qu'il n'y aura pas un inventaire donnant l'évaluation de toutes propriétés mobilières et immobilières, appartenant à la corporation comme nous l'avons déjà suggérer l'année dernière.

En terminant, nous croyons dire, que les livres sont comme par le passé, d'après notre humble opinion, très bien tenues et peuvent facilement subir l'épreuve de spécialistes de Montréal ou d'ailleurs.

Le tout humblement et respectueusement soumis.

D.C. SIMON Auditeurs
A. PERROTIN

6. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Aubry:

Que le rapport des auditeurs soit reçu et approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Wright:

Que le compte de M. Bauset, au montant de \$30.20 pour ses honoraires comme sténographe dans la cause de Théophile Gagné contre cette corporation, soit approuvé et payé.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Ardouin:

Que le Secrétaire-Trésorier le jugeant opportun il soit autorisé à payer à MM. McKinley & Northwood la moitié du coût de l'établissement de l'appareil de chauffage dans le nouvel Hôtel de Ville, et de faire aussi transférer, pour le bénéfice de Robert Moat, Ecuyer les deux polices représentant une assurance de \$12000 sur la dite bâtisse et son contenu, tel que demandé.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Viau:

Qu'un comité composé des échevins Aubry, Barette, Thibault, Viau et du moteur soit formé avec prière de se rendre auprès de Son Honneur le Maire dans le but de se renseigner sur la possibilité de faire l'acquisition de ce morceau de terrain compris entre les rues Main, Chaudière et Wellington et la propriété Marston, afin de l'approprier à la construction d'un marché, et sur le coût approximatif du dit terrain

POUR - les échevins Viau, Thibault et Wright: - 3
CONTRE - les échevins Ardouin, Aubry et Scott: - 3

Les votes étant également partagés Son Honneur le Maire vote contre la motion, laquelle est Perdue

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduouin:

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

[Signé] *JO Laferrière*
Sec. Trés.

W. F. Scott
Mayor

Index

1886-11-2919
1886-12-0619
1889-11-0445
1890-01-071
1890-01-101
1890-01-133
1890-01-172
1890-01-213, 4
1890-02-035
1890-02-147
1890-02-179
1890-02-2410
1890-02-2614
1890-02-2813
1890-03-0311
1890-03-0412
1890-03-1720, 21
1890-04-0224, 26
1890-04-0824
1890-04-1429
1890-04-1630, 33
1890-04-2132
1890-04-3036
1890-05-0534
1890-05-0735
1890-05-1438
1890-05-2842, 43
1890-06-0240
1890-06-1846
1890-06-2346
1890-07-0746
1890-07-1049
1890-07-1548
1890-07-2248
1890-08-0151
1890-08-0450
1890-08-1853
1890-08-2057
1890-08-2156
1890-08-2254
1890-08-2754
1890-09-0154
1890-09-0440, 55
1890-09-0858
1890-09-0961
1890-09-1859
1890-09-2160
1890-09-2360
1890-09-2961
1890-10-0662
1890-10-0865
1890-10-1364
1890-10-2064, 74
1890-11-0367, 71
1890-11-0469
1890-11-1070
1890-11-3081
1890-12-0173
1890-12-0576, 78
1890-12-0976
1890-12-1579
1890-12-2779
1897-04-1530
A. Bureau & Frères13, 36, 71
Abattage des animaux28
Abattoirs16, 28
Acte électoral de Québec39
Adjoint au Secrétaire-Trésorier8
Aheam72
Ahearn51
Ahearn & Soper14
Alarme, boîte d'...26
Albert, rue10, 56
Alfred, rue35, 36, 42, 63
Alma, rue10, 51, 63
Améliorations publiques67
Amende28
 au Règlement sur les colporteurs31
Amendes82
Animaux en décomposition28
Aqueduc8, 10, 24, 26, 65, 81, 83
 chauffage des bouilloires de l'...44
 collecteur et comptable de l'...19
 comptable et percepteur de l'...21
 états financiers82
 percepteur de l'...42, 56
 pompes de l'...40
 rapport du surintendant de l'...51
 service de dégel77
Ardouin
 1-3, 6-12, 14, 18-20, 23, 24, 26, 29, 30,
 32-38, 40, 42, 46, 48, 50-54,
 59-62, 64, 65, 68, 70, 73, 76,
 79, 83
Assemblée publique3
Assurance83
 sur les bâtisses de la manufacture
 de haches27, 42
Assurances81
Auberge22

Auberges	17	à dégeler	77
Auberges, licences d'...	17	additionnelle pour la maison des	
Aubry	1-4, 6-9, 11-13, 18-20, 23-25, 29, 30,	pompes	62
	33-37, 40, 42, 46-50, 52, 54,	des pompes de l'aqueduc	40
	55, 56, 58-62, 64, 68, 70, 71,	pour le château d'eau	26, 69
	73, 76, 78, 79, 83	Boutique de forge	39
Auditeurs		Boutiques	67
	nommés	Boyaux à incendie	38
	rapport des...	Brewery Creek	32, 68
Avocat de la corporation	52	boutiques du...	69
Aylmer, chemin d'	37	Brewery, rue	56
Aylmer, chemin d'...	37, 53	Bridge, rue	47
Baldwin, W.H.	15, 21, 42, 65, 71	Brigade du feu	27
Bandé de la cité de Hull	62	confection d'uniformes	44
Banque		Jacques Cartier	63
	d'Ottawa	Brigham	
	69, 82	résidence de Mme	37
	Ville-Marie	Briques	67
Barette	1, 2, 5-13, 18-20, 23-25, 29, 32-37, 40,	Britannia, rue	72
	43, 45-48, 54, 55, 58-62, 64,	Bureau de santé	16
	68, 70, 71, 73, 76, 79	Bureau, A.	13, 36, 71
Barette, Ferdinand	26	Bushnell \$ Co.	15
Barrières de péage	34, 37, 42, 50, 53	Buvette	22, 56
Bâtisse du Réservoir	27	Buvettes	17
Bâtisses	48	C.B. Wright & Sons	65
	de la manufacture de haches	Cadieux, Gilbert	49
	27, 42	Campbell, W.J.	62
	en bois	Canal d'égoûts	2
	16	Canton de Hull	
	réparation de...	partie ouest	47
Bâtisses en bois	16	Carré du Marché	67, 69, 73, 74
Bauset	83	Carrière de pierre	71
Beaudin, Dr Jos.	56, 71, 77, 78	Carrière, Basile	37, 38
Bédard, H.F.	66	résidence de...	2
Bell Telephone Co	51	Cauvin, Rév. P. Eugène, décès	5
Bernier, Hubert	43	Certificat de licence d'auberge	39
Bertrand, Edmond	26	Champagne	1, 2, 5-12, 18-20, 23-25, 29, 30,
Bière	41	32-38, 40, 46, 47, 49, 53-55,	
Black	7, 8	58-60, 63, 64, 68, 73, 77-79	
Bloc		Charbon	13, 49, 64
	Marston	colporteurs de...	31
	Scott	Charges du Gouvernement	81
Blondin & Landry	15	Charland, Joseph	43
Bois		Charlebois et Cie.	66
	amoncellements	Charles, rue	55
	22	Charretiers	32
	de chauffage	Château d'eau	15, 69
	44	bouilloire pour le...	26
	fourniture du...	chauffeur au...	33
Boissons alcooliques	17	difficultés	57
Boissons enivrantes	17, 49	employés au...	43
Boîte d'alarme	26	ingénieur mécanicien au...	37
Boîtes à lettres dans les rues	12	Chaudière Electric light and Power Company	76
Bonneville, Georges	24		
Boucher	22, 56		
Bouchers	16, 24, 28, 76		
	pétition		
Bouilloire			

Chaudière, rue	14, 32, 55, 73, 75, 83	14e rapport	36
Chaudières, rue	22	17e rapport	71
Chauffage	40, 49, 57, 68, 81, 82	18e rapport	78
bois de...	44	formation du...	6
des stations de feu et de police	13	Comité des Marchés	22, 52, 76
Chef		02e rapport	24
de police	18, 22, 31, 34, 47, 63	03e rapport	61
du feu	34	formation du...	6
Genest	6, 15, 22, 27, 43, 44	Comité des règlements	6, 22, 23
Chemin	37	formation du...	6
conduisant à Ironsides	47	Comité des rues et améliorations	16, 34, 38, 39,
d'Aylmer	37, 53		47, 49, 71
de fer de la Vallée de la Gatineau	44, 47	05e rapport	14
de fer du Pacifique Canadien	20, 37	06e rapport	21
de la Gatineau	53	07e rapport	57
dividendes sur parts de...	81	D'Orsonnens ajouté	73
du pont de la Gatineau	41	formation du...	6
Gatineau	37	Comité du feu et de l'eau	29, 34, 41, 43, 51, 57, 62
Lemay	44	17e rapport	14
macadémisé de Hull et Chelsea	32	18e rapport	26
macadémisé de Hull et la Gatineau	42	19e rapport	33
Cheminées		20e rapport	42
ramonage des...	23	21e rapport	51
Chemins		22e rapport	65
à barrières	52	23e rapport	76
confection d'un rouleau pour...	21	formation du...	6
d'Aylmer et Gatineau	41	projet d'emprunt	25
macadémisés	37	Comité général	37, 50, 52, 57, 63, 74, 77, 80
macadémisés d'Aylmer et de la Ga-		Comité spécial pour l'ameublement de l'Hô-	
tineau	34	tel-de-Ville	60
Chénier, Cyrille	14, 68, 80	Comités permanents, formation des...	6
Chénier, Louis	71	Commerçants	22, 67
Chénier, Ovila	25	Commerce de viande	28
Chevaux	15	Commis voyageurs	31
Christin, C.A.	45	Commissaire	
Church, rue	14	d'école	77
Clairoux, Dme Victor	71	des Travaux Publics de la Province	67, 75
Coallier, Michel	51	Compagnie	
Cochers	14, 18	de lumière électrique	63
de place	32	du chemin d'Aylmer	37
poste de...	49	du chemin de fer de la Vallée de la	
Code municipal	23	Gatineau	47
Collège électoral	10	du chemin de fer du Pacifique Ca-	
Colporteur	30, 31	nadien	20
Colporteurs de charbon	31	du chemin Gatineau	37
Comité de santé	78	du chemin macadamisé ou gravellé	
02e rapport	56	de Hull et la Gatineau	42
formation du...	6	du chemin macadémisé de Hull et	
Comité des Finances	23, 75, 76	Chelsea	32
05e rapport	43	du Pont interprovincial	11
06e rapport	49	Gutta Percha and Rubber	
12e rapport	13	Manufacturing Co.	38
13e rapport	25	Compagnies	

de chemins à barrières52
de chemins macadémisés37
des chemins d'Aylmer et Gatineau41
des chemins macadémisés d'Aylmer
et de la Gatineau34

Comté d'Ottawa10
Condenseur10
Conduits37
Conseil du comté d'Ottawa77
Construction82
 d'un pont sur le Pond Creek6
 de bâties en bois16
 de l'Hôtel-de-Ville7, 8, 10, 18, 45
 de trottoirs14
 du Palais de Justice et de la Prison67, 75, 79
 projet d'un pont sur la Gatineau41

Constructions
 du Brewery Creek68

Contrat44
Côté, Ferdinand2
Cour72
 de Circuit81
 du Recorder18, 20, 28, 31, 81, 83
 réserve de la...68

Couroux, Marcel13
Coursolle, André42, 44, 51
Cultivateurs31
Cuve44
Cyr, J.B.51
D'Aoüst, Alexis7, 8
D'Aoüst, Philorome26
D'Orsonnens5-9, 11-13, 18-20, 23-26, 29, 30,
 32-38, 40, 43, 46, 47, 49, 50,
 52, 53, 54, 59, 60, 62, 64, 68,
 70, 71, 73, 78, 79
 ajouté au Comité des rues (...)73

D'Orsonnens, E. d'Odé1, 2
Daigneau, Olivier39, 49
De Bellefeuille, E. Lefebvre23
De Courcy, Léon56
De l'Église, rue32
Débentures79, 81, 82
Débits de boissons enivrantes17
Décharge du lac Flora34
Délorme, Dieudonné13
DeMartigny, J. P.39
Département
 de la corporation13
 de la Police81
 de la santé81
 des marchés81
 des rues81

du commissaire des Travaux Publics
 de la Province67
 du feu15, 82

Dépenses36, 81
 légales81

Député
 au fédéral6
 augmentation du nombre, du comté
 d'Ottawa10
 aux Communes12, 52
 provincial75

Desjardins, F.71
Desjardins, notaire71
Desjardins, Paul-Thos.77, 78
Désordres47
Devis
 du Palais de Justice et de la Prison75

Dion, constable71
Dividende sur parts de chemin81
Dompierre, Basile35, 36
Dorion, D. N.3
Dorion, Emmanuel39, 71
Du Lac, rue39
Du Pont, rue22, 26, 32, 39
Duc, rue44
Dufresne, J. Bte.21
Dumais2, 5-12, 14, 18-21, 23-25, 29, 30, 34-40,
 46-55, 57-60, 62, 64, 70, 73,
 76, 78, 79
Dumais, Paul T.C.3, 4, 15, 23, 49, 63, 68, 77,
 79, 80
 résignation comme échevin1

Dumais, Paul-Thomas-Concorde4
E.B. Eddy Mfg. Co.25, 42, 49, 71
Eau
 château d'...43
 pouvoir d'...26, 39, 40, 42, 48, 68, 69
 services gelés77
 taxe d'...82

Eaux de l'égoût du lac Flora56
Éclairage68, 82
 électrique16

Écoles
 commissaires d'...77
 dissidentes74

Écoulement des eaux de l'égoût du lac Flo"ra56
Écuries de louage32
Eddy, E.B.45
Eddy, E.B., Compagnie13, 25, 42, 71
Égoût du lac Flora56
Égoûts, canal d'...2
Électeurs parlementaires39
Élections43

Électricien	42	H. Walters et Sons	26
Emprisonnement	31	Haches, manufacture de	26, 27, 48, 68
Emprunt	72	Haches, manufactures de	42
Érection de bâtisses en bois	16	Hall	52
Estimés	37	Hall, John S.	53
Étal privé de boucher	56	demande d'opinion légale à	52
États financiers		Hall, John S. jr.	49, 71
au 30 novembre 1890		Hangars	67
de l'aqueduc au 30 novembre 1890		Harris, Dale	44
Étaux privés de bouchers	24	Harris, Geo. A.	13, 43
Eusèbe Senécal et Fils	23	Hébert, J. Bte	73
Évaluateur	71	Hébert, J. Bte	75
Évaluateurs de la cité	39	Henry Walters & Sons	39
Évaluation		Héritiers de la famille Wright	
de toutes les propriétés demandée	83	demande de terrain pour la cour et la	
Express	79	prison	52
F. Desjardins & Fils	71	Hôpital Général	13, 43, 49, 71
F.G. Johnston & Co	59	Hôtel de Ville	81
Farley, arpenteur	74	ameublement	59
Farley, Richard	22	appareil d'éclairage de l'	76
Farley, Richard W.	43, 74	appareil de chauffage	49
Farley, W.	36	appareil de chauffage du nouvel	59
Faulkner, E.J.	8, 43	assurances sur vieil	81
Feu		construction de l'	7, 8, 10, 18
brigade du	27, 44, 63	éclairage de l'	63
Forge	39	établissement de l'appareil de	
Fortin	56	chauffage	83
Fournaise	68	inauguration de la salle de l'	73
Free Press	71	lumière électrique dans le nouvel	72
Gagné, Théophile	83	nomination d'un gardien pour l'	68
Gagnon	18, 38, 39, 42, 47, 54, 60, 65, 80	plan du comble de l'	45
Gagnon, Inspecteur	14, 15, 27	séances à la salle de l'	73
Gagnon, Narcisse	12, 39	système de chauffage	58
Garde-fous	18	système de chauffage pour le nou-	
Gardien de l'hôtel de ville	68	vel	57
Garlock Packing Co	51	Huis clos	59, 66, 68
Gatineau		Hull, Benjamin	25
chemin de fer de la Vallée de la	47	Hyde, Henry	39, 70, 71
chemin de la	53	Impressions	13, 44, 81
Gavard, François	41	Incendie, boyaux à	38
Genest	6, 65	Ingénieur	82
Genest, Chef	15, 22, 27, 43, 44	au château d'eau	15
Geo. F. Blake Mfg. Co	42	du chemin de fer de la V. de la Gati.	44
Gouvernement de la Province de Québec		Inkerman, rue	2, 10, 37, 56
offre de terrain	74	Inspecteur	47
Gouvernement Provincial	36	de la cité	2, 21, 34, 36, 41, 45, 49,
Gouvernement, charges du	81		57, 64, 68, 75, 76
Graham	1	de ville	55, 60, 74
Graham, Docteur Charles Everett	69	des bâtisses	16
Gratton, Alphonse	43	des marchés	52
Guertin, Hyacinthe	35	des travaux	16, 18
Guilbault, Alphonse	15, 73, 75	Gagnon	14, 15, 18, 27, 39, 42, 47, 54,
Gutta Percha and Rubber Manufacturing Co.	38, 51		65, 80

rapport de l'...25	Liqueurs17
rapports de l'...27	Liste
Inspecteur des travaux16	des comités permanents7
Intempérance17	des électeurs parlementaires39
Ironsides47	Livraison41
Ivrognerie17	Locataire67
Ivy, rue56	Loi concernant la représentation10
Jardin public72	Louage de maisons56
Jardiniers31	Louis Marion & Cie49
Johnston, F.G.59	Loyer81
Johnstone59	Lumière électrique72
Journaux58	Madore, Edouard E.71
Juge de paix28	Magasins
Keefer's, T.C.51	de liqueurs17, 22
King, Charles25	Main, rue
King's Road16, 18 14, 18, 22, 24, 26, 32, 39, 41, 65, 72, 83
Labelle, Alphonse43	Maire7, 9, 10, 12, 21, 26
Labelle, Geo. Jos.71	absent9, 24, 61
Laberge, Onézime25	élu5
Lac Flora56	Maison
décharge du...18	des pompes62, 63
ponceau qui traverse la décharge du34	Major, C.B.52
Lacelle, Jean-Baptiste39	Major, Chs. B.10, 79, 80
Laferrière, J. O.3, 7, 8, 19, 44	Maloney, J.J.49
décès de sa mère55	Mantha, Olivier49
réengagé comme greffier de la cour	Manufacture de haches26, 27, 42, 48, 68
du Recoder20	Marchandises67
réengagement comme Secré-	Marchands, requête des...14
taire-Trésorier et Greffier18	Marché
Laferrière, Roland6	Carré du...69
Secrétaire d'assemblée2, 7, 9, 10, 55	Central61
Lafond, Gédéon15, 66	nord22
Lalonde, Joseph25	ouest22
Lambert, Jos.66, 70	projet de construction d'un...83
Lambert, Joseph66	Marchés
Lambrissage27	département des...81
Lamoureux, Emeri71	lettre de l'inspecteur des...52
Lampes d'éclairage68	publics25, 61
Landry1, 4	règlement des...56
Landry, Edouard3	revenu des...81
Langevin, rue72	Marston1
Lauzon, Rév. P.5	propriété de...22
Lavellée, Romain71	Marston, bloc...14
Lawless, John P.72	Marston, George Jacob3
Le Spectateur25, 43, 51, 71	Marston, Georges J.4
Leamy, chemin44	Marston, propriété83
Leblanc, Alexandre42	Marston, rue47
Leblanc, Michel12	Martin, F.X.76
Legault, Hermas15	McArthur, Julie-Jane18
Lemieux, Joseph44	McKinley83
Licence d'auberge39	McKinley & Northwood42, 59, 65
Licences17, 49, 81	McKinley, John57
d'auberges17, 35	Méloche, Charles71

Miasmes pestilentiels28
Millen68
Millen, Geo. H.48
Ministre des postes12
Minutes du conseil23
Moat, Robert18, 69, 72, 75, 83
Moralité publique17
Morin, Alexandre55
Morin, Elzéar56
Mousseau68
Mousseau, Edouard48
Mousseau, Télesphore39
Normand, Honoré68
Northey & Co.14
Northwood59, 83
Oblats5
Obligations69
Officier de santé56
Pagé, Napoléon3
Palais de justice58, 67, 72, 74, 76
 recherche de financement75, 79
Papeterie81
Paradis, Euchariste59
Parc public72
Paris33
Paris, Joseph10, 29, 37, 43
Peacock49
Percepteur des revenus
 engagement du...8
Permis17
 de colporteur31
Perrotin, A.83
Perrotin, Antoine5
Petite-Ferme, troubles à la...9
Philemon, rue45
Pierre67
Pitre, H.3
Pitt, rue34, 54
Plan
 d'élargissement de la rue Alma63
Plans49, 50
 d'emménagement de l'Hôtel de Ville60
 de la cité23, 25
 de la cité, poursuite en cour79
 du Palais de Justice et de la Prison58, 67, 75
 du système de chauffage de l'Hôtel
 de Ville58
 du système de chauffage pour l'Hôtel
 de Ville57
 réquisitionnées80
Police15, 18, 31, 47, 63, 66
 confection d'uniformes44
 habillements66, 70
Pompes15, 37
 de l'aqueduc40
 maison des...62, 63
Pompier15
Ponceau34
Pond Creek6, 41
Pont
 à construire sur le *Pond Creek+6
 de la Gatineau41
 de la glissoire39
 de la rue Pitt54
 interprovincial11
 traversant le Brewery Creek sur la
 rue Walker32
Porteurs de journaux31
Poste de cochers49
Poste, bureau de...72
Postes12
Poupore, John51
Pouvoir d'eau26, 39, 40, 42, 48, 68, 69
Prédications21
Président d'élection3
 rapport2
Prison58, 67, 72, 74, 76
 recherche de financement75, 79
Procédure41
Propriétés67
Protêt49
Provincial dues49
Publications44
Quartier No. 134
Quartier No. 23
 bloc 8828
 bloc No. 88 (boucherie)22
Quartier No. 34, 26, 39, 45
Quartier No. 44
 partie du lot 44072
 subdivision 1 du lot 44074
Quartier No. 54, 16, 18, 34, 42, 47, 56
Quorum, absence de...1, 46, 48, 54, 58, 64, 70
Quorum, faute de...50
Ramonage des cheminées23
Ranger, François49
Recettes36, 81
Recorder, cour du...28, 31
Règlement amendant le Règlement No. 3616
Règlement des marchés56
Règlement No. 1769
Règlement No. 1932
Règlement No. 2261
Règlement No. 3616, 45
Règlement No. 3769
Règlement No. 4069

Règlement No. 4261	De l'Église32
Règlement No. 4369	Du Lac39
Règlement No. 4616	du Pont22, 26, 32, 39
Règlement No. 4717, 37	Duc44
Règlement No. 4828	Inkerman2, 10, 37, 56
Règlement No. 4929, 30	Ivy56
renvoyé devant le Comité des Règlements (perdu)29	King's16, 18
Règlement No. 5031, 32	Langevin72
Règles de procédure41	Main14, 18, 22, 24, 26, 32, 39, 41, 65, 72, 83
Règles du conseil suspendues11	Marston47
Renaud, Dme François71	Philemon45
Renaud, Hilaire3	Pitt34, 54
Réparations82	Rock55
Répression des désordres47	Slide74
Réserve	St.Hyacinthe39
de la Cour7, 68	St-Joseph41, 74
pour la cour et la prison52	Victoria2, 37, 63
Réervoir	Walker32
bâtisse du...27	Wellington83
de la rue Duc44	Wright16, 18, 34, 35, 42, 47
Restaurant22	Ruisseau dit Pond Creek41
Restaurants17	Russell, Dame Frances Mary72, 75
Revenu des marchés81	Sagala, Damase15
Richard7, 8, 29, 33	Salaires81, 82
Richard & Black65	demandes d'augmentation rejetées43
Richer4	Salle
Richer, Damien3	Aubry, dernière séance à la...73
Rivière	de comités77
Gatineau41	de l'Hôtel de Ville, première séance73
Robert Moat & Co.18, 72, 75	du conseil75
Rochon49, 67, 75	offert au conseil du comté d'Ottawa77
Rochon, Alfred52	usage accordé à l'Union Musicale73
avocat de la corporation (perdu)52	usage accordé au profit des écoles
Rochon, Pierre41	dissidentes74
Rock, rue55	Samuel Rogers oil Co.15
Rôle83	Santé
d'évaluation52, 53, 58, 67	officier de...56
de perception21, 58	Santé publique16, 22, 28
Rouleau pour chemins21	Sauvageau, Narcisse43
Rouleau, Calixte25, 27, 51	Sauvé, Amable39
Rubber Manufacturing Co65	Scott1, 2, 23, 30, 33, 37, 55, 83
Rue	Scott, bloc18
Albert10, 56	Scott, Madame John45
Alfred35, 36, 42, 63	Scott, W. F.4, 5, 7, 10-12, 32, 34, 35, 38, 40
Alma10, 51, 63	Scott, W.F.20, 29, 40, 46, 48, 50, 53-55, 58-60,
Brewery56	62, 64, 68, 70, 73, 76, 78, 79
Bridge47	Scott, William Francis3
Britannia72	Scrutin3
Charles55	Secrétaire d'élection3
Chaudière14, 32, 55, 73, 75, 83	Secrétaire-Trésorier23
Chaudières22	adjoint au...8
Church14	engagement différé7

- réengagement reporté8
- Senécal, Eusèbe23
- Simon, D.C.83
- Simon, Dosithée C.5
- Sirois, Grégoire41
- Skead, Mary72
- Slater, Robert Nicholas72
- Slater, Sarah E.72
- Slide, rue74
- Sobriété17
- Sommes affectées par quartiers50
- Soper51, 72
- Soumissions58
- Spectateur, Le13
- Spiritueux49
- St Jean, Sylvain13
- St. Cyr, John55, 56
- St. Jean66
- St.Hyacinthe, rue39
- St-Joseph, rue41, 74
- Stafford, Michel71
- Stafford, Thos.51
- Stalles des chevaux22
- Station de police
 - réunion d'un comité à la...30
- Station du feu22
- Stationnement des voitures14
- Stations de police et du feu
 - éclairage des...63
- Sténographe83
- Système d'éclairage électrique16
- Taxe
 - annuelle22
 - d'eau82
 - de chien13
 - de colporteur41, 45
 - pour l'eau51
 - sur les colporteurs43
 - sur les colporteurs et brocanteurs22
- Taxes81, 83
 - d'affaires sur les étaux de bouchers45
 - sur propriétés67
- Télégraphe d'alarme
 - service du...42
 - surintendant du...44
- Tellier, Normand41
- Terrain
 - appelé *la Réserve de la Cour+7
 - Carré du Marché, offre reconsidérée74
 - connu comme La Commune45
 - de la réserve74, 76
 - de la réserve de la cour68
 - de la réserve de M. Tétreau74
- dit *le carré du Marché+73
- projet d'acquisition de...83
- submergé41
- Tétreau, J.N.29
- Tétreau, N.73, 74
- Tétreau, Nérée
 - minutes 1213775
- Tétreauville20
- Thibault2, 4-12, 14, 18-20, 23, 24, 26, 29, 30, 32-34, 36-38, 40, 42, 45-55, 57-59, 61, 62, 64, 65, 68, 70, 73, 76, 79, 83
- Thibault, A.P.24, 55, 56
- Thibault, Augustin3, 4
- Thibault, Joseph L.55, 56
- Thibault, Philéas42
- Thibault, Philias19-21
- Trafic
 - de boissons17
 - de liqueurs17
 - illégal de spiritueux49
- Trafiquant de liqueurs enivrantes licenciés22
- Traineaux, prohibition6
- Traverse
 - de voie ferrée44
 - du chemin de fer Canadian Pacifique37
- Trottoir18, 47
- Trottoirs14
- Trudel, A. Z.3
- Trudel, Moïse71
- Trudelle, M.73
- Trudelle, Moïse39
- Turcot, Jos.13
- Tuyau sous le ponceau56
- Tuyaux37
- Union
 - Musicale73
 - St. Joseph24, 41
- Usines47
 - du Brewery Creek43
- Vaccin56
- Vézina, Joseph13
- Viau1, 2, 5-10, 12-14, 18-21, 23-26, 29, 30, 32-37, 42, 43, 50, 52, 61, 79, 83
- résignation de l'échevin41, 42
- résignation non acceptée47
- Viau, Urbain3, 4
- Victoria, rue2, 37, 63
- Vidangeur56
- Villages de la Pointe Gatineau et Ironsides10
- Voie ferrée20
- Voûtes67
- W. H. Baldwin & Co.15, 21, 42, 65, 71

Waddell Sr, James26
Waddell, James15
Walker, rue32
Walters, H.26
Walters, Henry39, 68
Walton, John L.73, 74

Waterworks supplies65
Weekly Dispatch13, 36, 43, 71
Wellington, rue83
Wissell, Alfred41
Wright2, 5-12, 14, 18-21, 23, 24, 26, 29, 30,
32-38, 40, 46-65, 68, 73, 76,
79, 83
remerciements aux héritiers de la
succession76
Wright, Alonzo12, 52
Wright, Bertha20
Wright, Charles Brown72
Wright, Chs. B.68
Wright, héritiers7
Wright, Joshua3
Wright, Mlle21
Wright, Philemon Wetherall72
Wright, Philomon Wetherall
enfants de feu...72
Wright, rue16, 18, 34, 35, 42, 47
Wright, Ruggles72
Wright, Tiburius72
Wright, William McKay72
enfants de feu...72